Comptes consolidés

6

au 31 décembre 2012 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 19 février 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013

▸ Cadre général 270

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ 270
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE 274
PARTIES LIÉES 276

▸ États financiers consolidés 278

COMPTE DE RÉSULTAT 278
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 279
BILAN ACTIF 280
BILAN PASSIF 280
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 281
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 282

▸ Notes annexes aux états financiers 284

▸ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 399

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

Cadre général

▶ PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Adresse du siège social de la société : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par près de 6,9 millions de sociétaires qui élisent 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

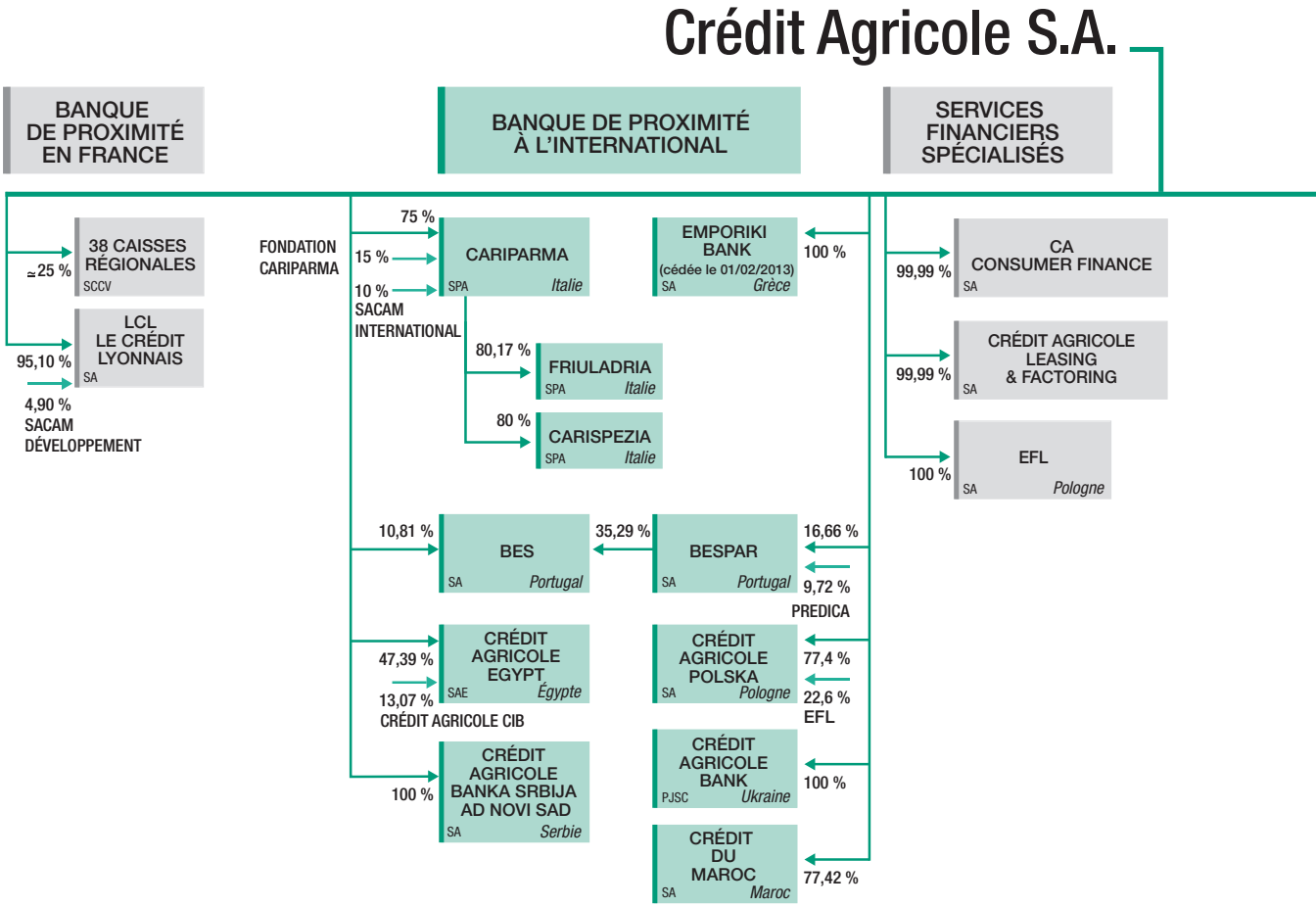

(1) Pourcentage d'intérêt direct de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales
(2) Regroupe les métiers de la Gestion d'actifs, des Assurances et de la Banque Privée

au 31/12/2012 (% d'intérêt)(1)

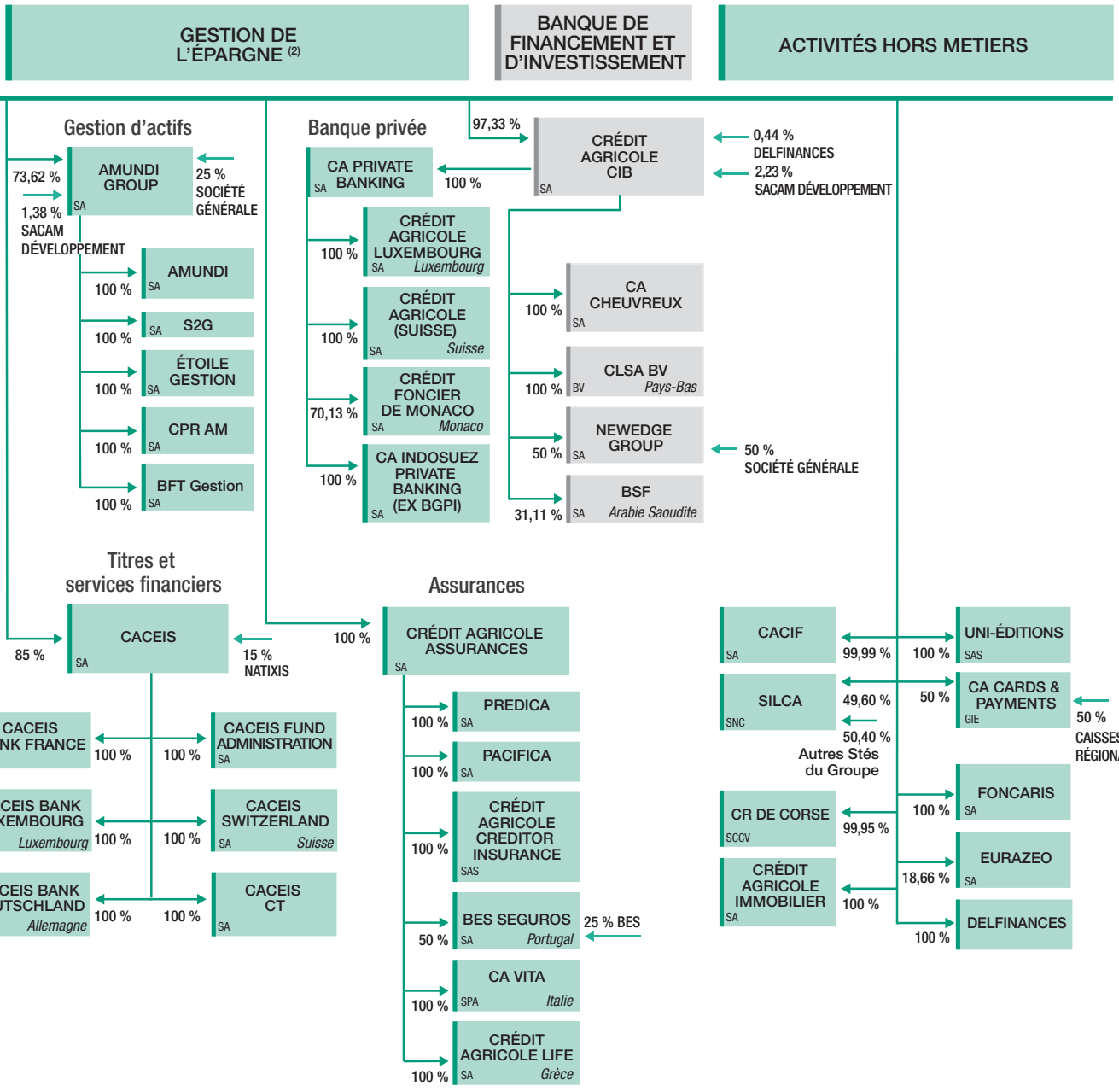

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires et intégré sur la ligne Prêts et créances sur les établissements de crédit ou Dettes envers les établissements de crédit.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse

le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2012 à 939 millions d'euros, dont une dotation de l'année pour 35 millions d'euros et est comptabilisé dans les réserves consolidées du Groupe.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties *Switch*

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290 % (CCI) ou 370 % (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

À travers le dispositif *Switch*, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en Réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en Résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au Résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la Société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la Société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du groupe Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du groupe Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue la Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A..

Dans les comptes consolidés des Caisses régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue la Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- la mise en commun de moyens ; et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

▶ PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 6.5 "Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle", 4.1 "Produits et charges d'intérêts" et 4.2 "Commissions nettes").

Autres conventions entre actionnaires

Aucun nouveau protocole ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant Crédit Agricole S.A. n'a été mis en place au cours de l'exercice 2012.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2012 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 745 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 100 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 801 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 675 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations" définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

États financiers consolidés

▶ COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Intérêts et produits assimilés	4.1	32 514	33 591	34 570
Intérêts et charges assimilées	4.1	(17 784)	(19 167)	(19 401)
Commissions (produits)	4.2	8 257	9 963	10 779
Commissions (charges)	4.2	(5 632)	(5 935)	(6 107)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 377	(64)	(52)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4, 6.4	(122)	(3 562)	(3 570)
Produits des autres activités	4.5	28 038	33 893	33 900
Charges des autres activités	4.5	(34 333)	(29 334)	(29 336)
Produit net bancaire		**16 315**	**19 385**	**20 783**
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1, 7.4, 7.6	(11 316)	(11 711)	(12 878)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(721)	(682)	(734)
Résultat brut d'exploitation		**4 278**	**6 992**	**7 171**
Coût du risque	4.8	(3 736)	(4 252)	(5 657)
Résultat d'exploitation		**542**	**2 740**	**1 514**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	503	230	229
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	188	(3)	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	(3 395)	(1 575)	(1 934)
Résultat avant impôt		**(2 162)**	**1 392**	**(186)**
Impôts sur les bénéfices	4.10	(360)	(885)	(1 026)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	6.14	(3 991)	(1 705)	14
Résultat net		**(6 513)**	**(1 198)**	**(1 198)**
Intérêts minoritaires		(42)	272	272
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**(6 471)**	**(1 470)**	**(1 470)**
Résultat de base par action (en euros) [1]	6.19	**(2,613)**	**(0,604)**	**(0,604)**
Résultat dilué par action (en euros) [1]	6.19	**(2,613)**	**(0,604)**	**(0,604)**

(1) Correspond au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.

Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Les montants ci-après sont présentés nets d'impôts.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011 [1]
Résultat net part du Groupe		**(6 471)**	**(1 470)**
Gains et pertes sur écarts de conversion		(88)	90
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		3 263	(1 773)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		117	174
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(168)	(4)
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entreprises mises en équivalence		**3 124**	**(1 513)**
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		129	(50)
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	**4.11**	**3 253**	**(1 563)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		**(3 218)**	**(3 033)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		95	244
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**(3 123)**	**(2 789)**

(1) Le retraitement pro forma *au titre des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation du 31 décembre 2011.*

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	42 714	28 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2, 6.8	619 976	490 263
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	41 850	33 560
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6, 6.7, 6.8	259 679	227 390
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.7, 6.8	385 567	379 841
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.7, 6.8	329 756	399 381
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14 292	8 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7, 6.8, 6.10	14 602	15 343
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	7 178	8 231
Compte de régularisation et actifs divers	6.13	63 449	82 765
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14	21 496	260
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	4 273
Participation dans les entreprises mises en équivalence	2.2	18 561	18 286
Immeubles de placement	6.15	3 041	2 682
Immobilisations corporelles	6.16	4 517	5 170
Immobilisations incorporelles	6.16	1 700	1 868
Écarts d'acquisition	2.5	13 983	17 528
TOTAL DE L'ACTIF		**1 842 361**	**1 723 608**

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	1 061	127
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	572 537	439 680
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	42 411	34 605
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.9	160 651	172 665
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.9	483 638	525 636
Dettes représentées par un titre	3.2, 3.3, 6.11	150 390	148 320
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 777	5 336
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	5 221	4 755
Compte de régularisation et passifs divers	6.13	67 104	73 690
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14	22 015	39
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	244 578	230 883
Provisions	6.18	4 766	4 798
Dettes subordonnées	3.2, 3.3, 6.11	29 980	33 782
Total dettes		**1 797 129**	**1 674 316**
Capitaux propres		**45 232**	**49 292**
Capitaux propres part du Groupe		39 727	42 797
Capital et réserves liées		30 538	30 164
Réserves consolidées		13 738	15 434
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 922	(1 331)
Résultat de l'exercice		(6 471)	(1 470)
Intérêts minoritaires		5 505	6 495
TOTAL DU PASSIF		**1 842 361**	**1 723 608**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital [1]	Élimination des titres autodétenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2011	**7 205**	**38 747**	**(517)**	**45 435**	**232**	**-**	**45 667**	**6 482**	**52 149**
Augmentation de capital	289	622		911			911		911
Variation des titres autodétenus		(59)	151	92			92		92
Dividendes versés en 2011		(1 079)		(1 079)			(1 079)	(349)	(1 428)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		160		160			160		160
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires		(16)		(16)			(16)	(134)	(150)
Mouvements liés aux paiements en actions		4		4			4		4
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**289**	**(368)**	**151**	**72**	**-**	**-**	**72**	**(483)**	**(411)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**(1 513)**	**-**	**(1 513)**	**(28)**	**(1 541)**
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		8		8	(50)		(42)		(42)
Résultat au 31/12/2011						(1 470)	(1 470)	272	(1 198)
Autres variations		83		83			83	252	335
Capitaux propres au 31 décembre 2011	**7 494**	**38 470**	**(366)**	**45 598**	**(1 331)**	**(1 470)**	**42 797**	**6 495**	**49 292**
Affectation du résultat 2011		(1 470)		(1 470)		1 470	-		-
Capitaux propres au 1er janvier 2012	**7 494**	**37 000**	**(366)**	**44 128**	**(1 331)**	**-**	**42 797**	**6 495**	**49 292**
Augmentation de capital				-			-		-
Variation des titres autodétenus			(4)	(4)			(4)		(4)
Dividendes versés en 2012				-			-	(375)	(375)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-			-		-
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires [2]		(96)		(96)			(96)	(703)	(799)
Mouvements liés aux paiements en actions		8		8			8	1	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**(88)**	**(4)**	**(92)**	**-**	**-**	**(92)**	**(1 077)**	**(1 169)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 124**	**-**	**3 124**	**137**	**3 261**
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence		29		29	129		158		158
Résultat au 31/12/2012				-		(6 471)	(6 471)	(42)	(6 513)
Autres variations		211		211	-		211	(8)	203
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	**7 494**	**37 152**	**(370)**	**44 276**	**1 922**	**(6 471)**	**39 727**	**5 505**	**45 232**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) La variation des intérêts minoritaires correspond principalement à l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros, au remboursement de capital de CL Preferred Capital pour - 750 millions d'euros suite à sa liquidation, au rachat des minoritaires de Bes Vida pour - 151 millions d'euros et au rachat des minoritaires d'Emporiki dans le cadre du projet de cession pour 76 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Résultat avant impôts		**(2 162)**	**1 392**	**(186)**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		795	737	789
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2.5	3 395	1 575	1 934
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		6 998	8 736	10 252
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	2.2	(503)	(230)	(229)
Résultat net des activités d'investissement		238	246	238
Résultat net des activités de financement		4 321	4 915	4 923
Autres mouvements		3 952	1 732	1 744
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		**19 196**	**17 711**	**19 651**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(13 369)	14 149	15 543
Flux liés aux opérations avec la clientèle		25 462	1 419	1 019
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(20 025)	(28 680)	(29 759)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		12 213	(4 355)	(4 559)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		339	403	403
Impôts versés		305	1 459	1 406
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**4 925**	**(15 605)**	**(15 947)**
Flux provenant des activités abandonnées		**(2 707)**	**20**	**-**
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)		**19 252**	**3 518**	**3 518**
Flux liés aux participations (2)		**241**	**(1 219)**	**(1 221)**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		**(400)**	**(745)**	**(787)**
Flux provenant des activités abandonnées		**69**	**(44)**	**-**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		**(90)**	**(2 008)**	**(2 008)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		**(3 333)**	**(267)**	**(274)**
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		**581**	**11 024**	**10 999**
Flux provenant des activités abandonnées		**2 499**	**(32)**	**-**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		**(253)**	**10 725**	**10 725**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**(971)**	**772**	**772**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		**17 938**	**13 007**	**13 007**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**46 468**	**33 461**	**33 461**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		28 335	28 878	28 878
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		18 133	4 583	4 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**64 406**	**46 468**	**46 468**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		42 059	28 335	28 335
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		22 347	18 133	18 133
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		**17 938**	**13 007**	**13 007**

* *Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.*

** *Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).*

(1) Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence : au 31 décembre 2012, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des Caisses régionales pour 283 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations : cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.1 "Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2012". L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2012 s'établit à - 326 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment la cession des titres Bes Vida pour un montant de 225 millions d'euros diminué de la trésorerie cédée de - 143 millions d'euros, des titres Bankinter pour 35 millions d'euros, ainsi que les souscriptions à l'augmentation de capital de Banco Espirito Santo pour - 109 millions d'euros et de Bespar pour - 112 millions d'euros. Enfin, la déconsolidation de Vert SRL a un effet négatif sur la trésorerie de - 177 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participation non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à 567 millions d'euros portant principalement sur la cession des titres d'Intesa Sanpaolo pour 791 millions d'euros, des titres Bankinter pour 79 millions d'euros, des titres Hamilton Lane Advisor pour 73 millions d'euros et l'acquisition des titres Altat Blue pour - 127 millions d'euros et ceux de la SCI Rue du Bac pour - 126 millions d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : ce poste inclut à hauteur de - 370 millions d'euros les dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par les filiales de Crédit Agricole S.A. à leurs actionnaires minoritaires, l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros et le remboursement de capital de CL Preferred Capital pour 750 millions d'euros suite à sa liquidation. Ce poste tient compte également de la souscription à l'augmentation de capital d'Emporiki par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 2 320 millions d'euros qui se compense avec la rubrique "Flux provenant des activités abandonnées" pour les activités de financement.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement : au cours de l'année 2012, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 24 878 millions d'euros et les remboursements à 15 430 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 303 millions d'euros et les remboursements à 4 756 millions d'euros. Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Notes annexes aux états financiers

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées 285
1.1 Normes applicables et comparabilité 285
1.2 Format de présentation des états financiers 286
1.3 Principes et méthodes comptables 286
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) 298

NOTE 2 Informations significatives de l'exercice 301
2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2012 301
2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence 306
2.3 Opérations de titrisation 307
2.4 Participations non consolidées 307
2.5 Écarts d'acquisition 308
2.6 Participations dans les co-entreprises 310

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture 310
3.1 Risque de crédit 310
3.2 Risque de marché 316
3.3 Risque de liquidité et de financement 322
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change 324
3.5 Risques opérationnels 325
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires 325

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat 327
4.1 Produits et charges d'intérêts 327
4.2 Commissions nettes 328
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 328
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 330
4.5 Produits et charges nets des autres activités 330
4.6 Charges générales d'exploitation 331
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 331
4.8 Coût du risque 332
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs 333
4.10 Impôts 333
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 335

NOTE 5 Informations sectorielles 336
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel 337
5.2 Information sectorielle par zone géographique 339
5.3 Spécificités de l'assurance 339
5.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales 341

NOTE 6 Notes relatives au bilan 341
6.1 Caisse, banques centrales 341
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 342
6.3 Instruments dérivés de couverture 343
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente 344
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle 345
6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptablisés avec implication continue 346
6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers 348
6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance 349
6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle 356
6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance 356
6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées 357
6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés 359
6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers 360
6.14 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés 361
6.15 Immeubles de placement 363
6.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) 364
6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance 365
6.18 Provisions 366
6.19 Capitaux propres 368
6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle 370

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations 371
7.1 Détail des charges de personnel 371
7.2 Effectif fin de période 372
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies 372
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies 372
7.5 Autres avantages sociaux 374
7.6 Paiements à base d'actions 374
7.7 Rémunérations de dirigeants 376

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties 377

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers 379

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers 380
10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût 380
10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 381

NOTE 11 Événements postérieurs à la clôture 384
11.1 Cession de 5,2 % du capital de Bankinter 384
11.2 Finalisation de la cession d'Emporiki Group le 1er février 2013 385

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 385

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *"carve out"*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1re application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1er janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1re application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1er juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1er janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2013
Amendements d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2014

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif des autres évolutions normatives sur son résultat et ses capitaux propres.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable ;
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19) ;
- l'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40 ;
- l'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux 1er adoptants.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R-04.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différée.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole S.A. a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins

de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Au 31 décembre 2012, la date d'enregistrement du montant notionnel des pensions livrées et des prêts et emprunts de titres comptabilisés à la juste valeur par résultat, a été uniformisée avec celle des pensions livrées et prêts et emprunts de titres classés en prêts et créances ou en dettes afin de permettre une meilleure lisibilité du bilan.

Antérieurement, le montant notionnel des pensions livrées et des prêts et emprunts de titres classés à la juste valeur par résultat était comptabilisé au bilan en date de transaction. Désormais, le notionnel de ces opérations est comptabilisé en engagement de financement (au hors-bilan) en date de transaction puis au bilan en date de règlement. Les variations de juste valeur de ces opérations entre les deux dates restent enregistrées en résultat.

En conséquence, au 31 décembre 2012, 22 milliards d'euros de titres reçus en pension livrée et emprunts de titres ont été comptabilisés en engagements de financement donnés et 27 milliards d'euros de titres donnés en pension livrée et prêts de titres ont été comptabilisés en engagements de financement reçus.

Les impacts de cette modification sont détaillés dans les notes 6.2 "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat", 6.13 "Comptes de régularisation actif, passif et divers" et 8 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Le groupe Crédit Agricole S.A. constitue les dépréciations correspondant en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

  Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

  Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

  L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

  Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat ;

- Autres dépréciations sur base collective :

  Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations d'émissions structurées du groupe Crédit Agricole S.A. sont comptabilisées comme des passifs financiers de *trading* à la juste valeur par nature. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe telles que constatées à la fin de la période concernée. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A., y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

Les principes de détermination et de versement de la rémunération différée appliqués par le groupe Crédit Agricole S.A. respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques du Groupe (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes Professionnelles de mise en œuvre pratique émises par la FBF). Ils prévoient une rémunération variable différée sur plusieurs années et payable en espèces indexées sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. ou en actions Crédit Agricole S.A.

La charge est constatée linéairement en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. Pour les rémunérations réglées en trésorerie, la dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour tenir compte de l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et de la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A. Pour les rémunérations réglées en actions Crédit Agricole S.A. la charge correspondante est révisée si les conditions d'acquisitions ne sont pas réalisées.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (*cf.* note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turn-over*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A., éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été effectuée par le Groupe en 2011.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "Réserves consolidées part du Groupe".

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du *goodwill* ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "Commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations…), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 "Produits et charges nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif ("Provisions techniques des contrats d'assurance") ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités *ad hoc*

La consolidation des entités *ad hoc* (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 *(Standing Interpretation Committee)*.

En application de ce texte une entité *ad hoc* est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole S.A., même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole S.A. selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", cette société a délégué ses pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou,
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du *goodwill*.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle, qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "Écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "Réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2012

L'année 2012 est l'année de l'achèvement du plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole S.A. tel qu'annoncé lors de la conférence Cheuvreux du 28 septembre 2011. Les objectifs fixés en matière de réduction structurelle de l'endettement du Groupe et d'optimisation de la consommation de fonds propres entre juin 2011 et décembre 2012 ont été largement dépassés.

En outre, les objectifs affichés de recentrage des activités par la cession d'actifs (Emporiki et actifs non cœur) ainsi que d'adaptation à l'environnement économique de nos métiers ont été mis en œuvre avec succès.

Les arbitrages identifiés par les métiers pour atteindre ces objectifs se traduisent dans les comptes au 31 décembre 2012 par des impacts dont les plus significatifs sont inclus dans les événements décrits ci-après.

2.1.1 PROJETS DE CESSION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Compte tenu du caractère significatif des entités faisant l'objet au 31 décembre 2012 d'un projet de cession, la note annexe 6.14 précise, en application de la norme IFRS 5, quelles auraient été les contributions de ces entités au bilan, au compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie à la clôture de l'exercice 2012 en l'absence de processus de cession.

Projet de cession d'Emporiki Group (IFRS 5)

Suite à l'entrée en négociations exclusives avec Alpha Bank approuvée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2012, le contrat visant à la cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank a été signé le 16 octobre 2012.

Dès l'arrêté des comptes du troisième trimestre 2012, le Groupe a procédé au reclassement de la contribution d'Emporiki Group conformément à IFRS 5 et a évalué les impacts de cet abandon d'activité en estimant l'ensemble des coûts attendus sur la cession des actifs courants et non courants. La signature de la vente d'Emporiki Group à Alpha Bank a été réalisée le 1er février 2013 (*cf.* note 11 "Événements postérieurs à la clôture").

Au 31 décembre 2012, après le rachat par Crédit Agricole S.A. des 1 % détenus par Sacam International, l'impact en résultat net part du groupe de la cession à venir d'Emporiki Group est estimé à - 3 702 millions d'euros dont - 2 010 millions d'euros au titre du résultat opérationnel 2012 et - 1 692 millions d'euros au titre du résultat de cession.

Les modalités de réalisation de la cession sont les suivantes :

- un prix de cession de 1 euro ;
- la recapitalisation d'Emporiki Group par Crédit Agricole S.A., déjà engagée en juillet 2012 à hauteur de 2,3 milliards d'euros, complétée d'une augmentation de capital de 585 millions d'euros concomitante à la signature de l'acte de cession ;
- la souscription par Crédit Agricole S.A. lors de la signature de l'acte de vente à hauteur de 150 millions d'euros d'obligations convertibles émises par Alpha Bank, remboursables en actions d'Alpha Bank, sous conditions et à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

La cession de certains encours de *shipping* d'Emporiki Group à Crédit Agricole CIB à hauteur de 1 072 millions d'euros au quatrième trimestre 2012 a permis de solder le financement d'Emporiki Group par Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt d'Emporiki Group ont été reclassés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés pour 17 294 millions d'euros à l'actif, 18 072 millions d'euros au Passif et pour - 3 750 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

Antérieurement à cette opération, Emporiki Group et IUB Holding ont signé entre le 29 juin et le 3 septembre 2012 des protocoles de cession de 100 % du capital de trois filiales d'Emporiki pour un montant global de 103 millions d'euros : Crédit Agricole Bank Romania S.A. (ex Emporiki Bank Romania S.A.), Emporiki Bank Bulgaria EAD et Emporiki Bank Albania S.A. L'impact sur les Réserves consolidées part du Groupe est non significatif.

Projet de cession de CA Cheuvreux (IFRS 5)

Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Market ont annoncé le 17 juillet 2012 leur entrée en négociations exclusives concernant le rapprochement de CA Cheuvreux et Kepler Capital Market pour créer Kepler Cheuvreux, le leader indépendant du courtage en Europe, aux termes desquelles il est envisagé :

- que Crédit Agricole CIB cède à Kepler Capital Market 100 % de ses parts dans CA Cheuvreux ;
- que Crédit Agricole CIB puisse prendre une participation dans le nouvel ensemble Kepler Cheuvreux à hauteur de 15 %.

Les conditions d'application de la norme IFRS 5 concernant la cession de CA Cheuvreux à Kepler Capital Market sont remplies au 31 décembre 2012 dans la mesure où les parties mettent tout en œuvre pour réaliser l'opération dans les tout prochains mois.

L'impact estimé de l'opération de cession ressort à - 192 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, 1 091 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et 1 005 millions d'euros en Dettes sur actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

L'impact en Résultat net part du Groupe de la cession à venir de Cheuvreux est estimé à - 192 millions d'euros dont - 21 millions d'euros au titre du résultat opérationnel 2012 et - 171 millions d'euros au titre du résultat de cession.

Projet de cession de CLSA (IFRS 5)

Le 20 juillet 2012 Crédit Agricole CIB a cédé 19,9 % de CLSA à Citics International pour 310 millions de dollars US ; le prix reçu a été réservé au titre de l'option de rachat, compte tenu des options croisées détenues par les deux parties et leur permettant d'annuler cette transaction en cas d'échec de la cession totale.

Simultanément, Citics a attribué à Crédit Agricole CIB une option lui permettant de céder à Citics International les 80,1 % restants de sa participation pour 942 millions de dollars US : cette option a été exercée le 25 octobre 2012, suivie de la signature le 5 novembre 2012 d'un accord d'achat et de vente ferme.

La signature de cet accord d'achat et de vente ferme entre les parties et les progrès notables dans les discussions avec les autorités de tutelle confortent la probabilité de finalisation de la cession en 2013. Par conséquent, les critères d'application de la norme IFRS 5 sont remplis pour les comptes au 31 décembre 2012.

L'impact estimé de l'opération de cession ressort à -57 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, correspondant au résultat d'exploitation courante, 2 721 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et 2 520 millions d'euros en Dettes sur actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

La plus-value de cession attendue en 2013 lors de la cession de CLSA entraîne que les actifs et passifs de cette participation sont maintenus à leur valeur comptable dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Projet de cession de BNI Madagascar (IFRS 5)

Malgré la résolution du protocole d'accord signé le 20 mars 2012 par Crédit Agricole S.A. portant sur la cession par la IUB Holding des 51 % du capital de BNI Madagascar, l'intention du Groupe Crédit Agricole S.A. de céder cette filiale est confirmée par le démarrage au cours du mois de janvier 2013 d'échanges avec de nouveaux acquéreurs potentiels.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de BNI Madagascar sont conservés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés pour 386 millions d'euros à l'actif, 389 millions d'euros au passif et pour 9 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

2.1.2 RESTRUCTURATION DE LA DETTE SOUVERAINE GRECQUE

Suite à l'annonce par l'Eurogroup le 21 février 2012 de l'accord sur le second plan d'aide à la Grèce, les créanciers privés ont pris connaissance des modalités et du périmètre de l'offre d'échange volontaire émise par l'État grec le 24 février 2012. Le périmètre définitif inclut des financements octroyés à certaines entreprises publiques garantis par l'État dont trois d'entre elles (Hellenic Railways Organisation – OSE, Hellenic Defense Systems – EAS et Athens Urban Transport Organisation – OASA) sont des contreparties d'Emporiki.

Dans ce cadre, les titres détenus par les créanciers privés éligibles à l'échange ont été échangés le 12 mars 2012 pour les titres de droit grec et le 11 avril 2012 pour ceux régis par le droit international.

L'impact de la mise en œuvre de ce plan d'échange, dont les modalités sont décrites dans la note 6.8 "Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance" est :

- pour l'activité Assurance, une charge en coût du risque (nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance-vie) de 53 millions d'euros (*cf.* note 4.8 "Coût du risque") ;
- pour Emporiki, une charge en résultat net d'impôt des activités arrêtées de 345 millions d'euros.

La politique de désengagement du Groupe à l'exposition à la dette souveraine grecque a conduit les entités de l'activité Assurance et Emporiki à solder la totalité de leur portefeuille.

2.1.3 PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (*CF.* NOTE 2.5 "ÉCARTS D'ACQUISITION")

Sur l'exercice 2012, les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont conduit à la constatation d'une dépréciation de 3 395 millions d'euros contre 1 934 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 :

- au 31 décembre 2012, l'UGT Crédit à la consommation est scindée en trois UGT pour tenir compte d'une part du suivi direct par Crédit Agricole S.A. d'Agos Ducato et d'autre part de la gestion spécifique des autres partenariats au sein du métier. L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos et Partenariats automobiles) a été dépréciée à hauteur de 802 millions d'euros, l'UGT Agos à hauteur de 572 millions d'euros et l'UGT Partenariats automobiles à hauteur de 121 millions d'euros ;
- la valeur de l'UGT Banque de financement et d'investissement hors courtiers a fait l'objet d'une dépréciation de 466 millions d'euros. L'UGT Banque de financement et d'investissement courtiers a été dépréciée de 368 millions d'euros ;
- la valeur de l'UGT Banque de proximité à l'international montre une dégradation entraînant au 31 décembre 2012 le besoin d'une dépréciation de 997 millions d'euros sur l'Italie, dont 852 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et 69 millions d'euros sur l'Égypte. En outre, l'ajustement de prix lié à l'opération d'acquisition de Carispezia et d'un réseau d'agences d'Intesa Sanpaolo, réalisée courant 2011, a entraîné un ajustement de la valeur de l'UGT de l'Italie pour un montant de 82 millions d'euros.

2.1.4 ACQUISITIONS DE LA PÉRIODE

Rachat par CAA de 50 % de CA Vita détenus par Cariparma

Le 30 mars 2012, Crédit Agricole Assurances a racheté auprès de Cariparma 50 % du capital de CA Vita pour un prix de 175 millions d'euros.

Au terme de cette opération interne, Crédit Agricole Assurances détient 100 % du capital de CA Vita.

CA Vita qui était consolidée en intégration globale à hauteur de 87,50 % dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A. est désormais consolidée par intégration globale à hauteur de 100 %.

Cette opération ne modifiant pas le contrôle, ses effets sont comptabilisés directement dans les capitaux propres en diminution du poste Réserves consolidées part du Groupe pour un montant de - 12 millions d'euros.

2.1.5 CESSIONS DE LA PÉRIODE ET SUIVI DES OPÉRATIONS DE CESSION ENGAGÉES ANTÉRIEUREMENT

Cession effective de Crédit Agricole Private Equity et des fonds de Crédit Agricole Capital Investment Finance gérés par Crédit Agricole Private Equity

Crédit Agricole S.A. et Coller Capital ont signé le 16 décembre 2011 un protocole d'accord portant sur la cession de deux ensembles dont la réalisation effective est intervenue le 29 mars 2012 à l'issue de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes :

- La cession par Crédit Agricole S.A. de 100 % du capital de Crédit Agricole Private Equity (CAPE) à Coller Capital pour un prix de vente de 8 millions d'euros a dégagé une moins-value consolidée de - 3 millions d'euros présentée en Gains et pertes sur autres actifs ;
- La cession de la majeure partie des fonds gérés par CAPE et détenus par Crédit Agricole Capital Investment Finance (CACIF), filiale de Crédit Agricole S.A., pour un montant de 223 millions d'euros. La cession du portefeuille n'a dégagé aucun résultat de cession au 31 décembre 2012. Les variations de juste valeur avaient été comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2011 du fait de la comptabilisation des fonds en juste valeur par résultat sur option.

Cession de BES Vida à BES

Crédit Agricole S.A. et Banco Espirito Santo (BES) ont signé le 12 avril 2012 un protocole de cession de la participation de 50 % détenue par Crédit Agricole Assurances dans BES Vida pour 225 millions d'euros. Cette cession s'inscrit concomitamment à une augmentation de capital lancée par BES en vue de renforcer ses capitaux propres et respecter l'objectif fixé par la Banque du Portugal.

À l'issue de la réalisation effective de cette cession, intervenue le 11 mai 2012, BES détient 100 % de BES Vida. Cette opération se traduit par un changement de méthode de consolidation : BES Vida, qui était consolidée par intégration globale à hauteur de 60,25 %,

est prise en compte à partir du 20 juin 2012 de manière indirecte dans la valeur de mise en équivalence du palier de consolidation BES au taux de 20,27 %.

Ainsi, la cession s'est traduite par une plus-value consolidée de 28 millions d'euros présentée en gains et pertes sur autres actifs et constatée dans le métier "Gestion de l'épargne".

2.1.6 AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole CIB

Conformément aux objectifs annoncés le 14 décembre 2011 par le groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB continue de gérer activement son plan d'adaptation.

Dans la continuité des éléments communiqués en 2011, l'impact global ressort à - 392 millions d'euros sur le Résultat net part du Groupe en 2012 (hors impact de CA Cheuvreux et CLSA classés en IFRS 5).

En effet, la cession de portefeuilles d'actifs en extinction entamée au quatrième trimestre 2011 s'est accélérée sur 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs résidentiels US comptabilisés en *trading book* ainsi que de RMBS US a été cédée pour un montant nominal de 6 milliards d'euros (1 milliard d'euros pour l'année 2011).

L'impact de ces cessions sur le résultat avant impôt s'élève à - 402 millions d'euros, auxquels il faut ajouter - 112 millions d'euros de dépréciations soit un total de - 514 millions d'euros (- 321 millions d'euros en Résultat net part du Groupe).

Les cessions de prêts du portefeuille de banque de financement se sont poursuivies sur 2012 pour un encours de 3,9 milliards d'euros (soit un total de 10,3 milliards d'euros), à un rythme un peu moins soutenu mais dans des conditions qui restent satisfaisantes, avec un impact sur le Produit net bancaire de - 114 millions d'euros en 2012 (- 71 millions d'euros en Résultat net part du Groupe).

Plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole Consumer Finance

Le groupe Crédit Agricole S.A. a présenté le 14 décembre 2011 un projet de plan d'adaptation pour CA Consumer Finance visant à préserver son activité dans un environnement financier de plus en plus complexe. Pour atteindre cet objectif, trois leviers d'actions ont été privilégiés :

- la baisse organique de l'activité ;
- les cessions de créances douteuses.

  Les résultats dégagés en 2012 sur les cessions de créances douteuses réalisées en 2012 ont permis d'atteindre les objectifs fixés en terme de volume de créances cédées et de résultat de cession ;
- les cessions/fermetures de filiales ou de partenariats.

Au 31 décembre 2012, la provision pour restructuration s'élève à 54 millions d'euros, dont 41 millions d'euros au titre des engagements sociaux.

Plan d'adaptation du groupe Cariparma

Parmi les objectifs que s'est fixés le groupe Cariparma dans le cadre de son plan stratégique 2011-2014 figure notamment la réduction structurelle du coût du travail et des effectifs.

En vue de réaliser cet objectif, le groupe Cariparma a engagé des négociations qui ont abouti à la définition d'un plan de départs volontaires bénéficiant aux salariés ayant déjà acquis ou devant acquérir dans les prochaines années leurs droits à la retraite.

Entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2014, le nombre total de départs prévus au niveau du groupe Cariparma est de 722 personnes, pour un coût total estimé de 120 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2012.

Cession d'actifs immobiliers d'exploitation

Dans le cadre de sa stratégie de rationalisation de ses actifs immobiliers d'exploitation, le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé les immeubles des boulevards Raspail et Pasteur situés à Paris et du quai du Président-Paul-Doumer situé à La Défense. La plus-value nette d'impôt dégagée sur ces opérations s'élève à 121 millions d'euros.

Cession des titres Intesa Sanpaolo S.p.A.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse du titre Intesa Sanpaolo S.p.A. au cours du premier semestre 2012, le critère de perte significative (moins-value de plus de 50 %) a été franchi pendant 15 jours de bourse. En conséquence, une dépréciation durable a été comptabilisée dès le 30 juin 2012.

L'intégralité des titres Intesa Sanpaolo S.p.A. a été cédée au second semestre 2012. En conséquence, au 31 décembre 2012, le résultat net part du Groupe réalisé sur ces cessions atteint - 445 millions d'euros.

Déconsolidation de Bankinter consécutive à la dilution de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter

Bankinter a procédé le 10 août 2012 à l'émission de 27 270 552 nouvelles actions, suite à la conversion d'une partie de ses titres *"participaciones preferentes"*, assimilées à des obligations subordonnées à durée indéterminée, auxquelles Crédit Agricole S.A. n'avait pas souscrit. Cette augmentation de capital a entraîné une dilution du pourcentage de détention de Crédit Agricole S.A. qui est passé de 20,4 % au 30 juin 2012 à 19,4 % à l'issue de cette opération.

Cette dilution, concomitante à la stratégie de recentrage des activités, a conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à réexaminer les critères de son influence notable, tels qu'établis par la norme IAS 28, et à conclure à la perte d'influence notable entraînant la déconsolidation de Bankinter.

La valeur de mise en équivalence de Bankinter dans les comptes de Crédit Agricole S.A. étant de 531 millions d'euros à cette date, une moins-value a été constatée pour - 193 millions d'euros, présentée sur la ligne Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

Compte tenu des cessions de titres réalisées au second semestre 2012, le taux de détention de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter s'élève au 31 décembre 2012 à 15,1 % confirmant la stratégie de désengagement du Groupe Crédit Agricole S.A. (*cf.* note 11 "Événements postérieurs à la clôture").

Évaluation des titres SAS La Boétie dans la contribution des Caisses régionales aux comptes consolidés

Les Caisses régionales de Crédit Agricole ont fait évoluer, dans leurs comptes établis en application des normes IFRS, la méthode

de valorisation des titres qu'elles détiennent dans la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A.

Réalisée sur la base d'une approche multicritères, cette valorisation aboutit à un provisionnement global de ces titres pour l'ensemble des Caisses régionales de 651 millions d'euros.

La contribution des Caisses régionales au Résultat des entreprises mises en équivalence de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012 est, en conséquence, négativement impactée pour un montant de 165 millions d'euros. Toutefois, cet impact est minoré, à hauteur de 40 millions d'euros par l'annulation d'écritures de consolidation constatées lors de fusions de Caisses régionales.

Dépréciation durable du titre Sacam International par les Caisses régionales

En application du premier seuil d'analyse des critères de constatation d'une dépréciation durable (une perte de valeur d'au moins 30 % sur une période de 6 mois consécutifs), les titres Sacam International, détenus par les Caisses régionales et porteurs de titres de filiales internationales du Groupe, ont fait l'objet d'une dépréciation durable. L'impact sur la contribution des Caisses régionales au Résultat des entreprises mises en équivalence est de - 85 millions d'euros sur l'exercice 2012 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Rachat de dettes subordonnées émises par le Groupe

Compte tenu des évolutions réglementaires, notamment les nouvelles règles Bâle 3, et afin de renforcer la qualité de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur ses obligations subordonnées en circulation.

Ces offres ont abouti au rachat de :

- 610 millions de dollars US en montant nominal de titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007 ;
- 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellés en euros, livres sterling et en dollars canadiens (six séries de titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de titres subordonnés à durée indéterminée).

L'impact dans les comptes consolidés se traduit par la comptabilisation d'un gain au titre de cette opération de 864 millions d'euros présenté en Produit net bancaire, soit un Résultat net de 552 millions d'euros.

Prise en compte de l'impact des *spread* émetteurs

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Crédit Agricole CIB – Revalorisation des émissions structurées

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, et évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré un impact de - 933 millions d'euros en Produit net bancaire au 31 décembre 2012 (+ 671 millions d'euros au 31 décembre 2011) et de - 598 millions d'euros sur le Résultat net part du Groupe au 31 décembre 2012 (contre + 430 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le stock de résultat latent lié à la revalorisation des émissions structurées de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2012 s'élève à 77 millions d'euros avant impôt.

Crédit Agricole S.A. – Élimination des dettes émises par le Groupe et représentatives de contrats en unités de compte chez les sociétés d'assurance

À compter du 1er janvier 2012, les instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés dans le cadre de contrats en unités de compte ont fait l'objet d'une élimination, celle-ci ayant désormais un impact significatif sur les comptes.

L'impact sur le Résultat net part du Groupe au 31 décembre 2012, induit par la variation du *spread* émetteur sur les instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et ses filiales conservée au passif du bilan des sociétés d'assurance du Groupe en provisions techniques des entreprises d'assurance s'élève à - 405 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Activités de corrélation

La réalisation en février 2012 du transfert de l'exposition au risque de marché de l'activité de corrélation de Crédit Agricole CIB à Blue Mountain n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Litige Échange Images Chèques

L'Autorité de la concurrence, dans sa décision du 20 septembre 2010, a condamné onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A., pour entente illicite sur les commissions perçues par les banques pour le traitement des chèques.

En application de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 23 février 2012 invalidant cette décision, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et LCL ont été remboursés de l'amende payée.

L'Autorité de la concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la cour d'appel de Paris. À ce stade de la procédure, Crédit Agricole S.A. ne dispose d'aucun élément nouveau justifiant la constitution d'une provision.

Loi de finances rectificative pour 2012, loi de financement de la sécurité sociale 2013 et projet de loi de finances 2013

Les principales mesures contenues dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2012, promulguée le 16 août 2012, concernent essentiellement :

- la création d'une contribution exceptionnelle due au titre de 2012 par les établissements de crédit (doublement de la taxe systémique), dont l'impact au 31 décembre 2012 s'élève pour Crédit Agricole S.A. à - 76 millions d'euros ;
- la suppression de l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et l'augmentation du taux du forfait social employeur sur les différentes formes d'épargne salariale génèrent une charge de 34 millions d'euros en 2012.

Les autres mesures n'ont pas d'impact significatif dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 a été publiée au journal officiel du 18 décembre 2012. La principale mesure ayant un impact sur les comptes de 2012 concerne la taxe sur les salaires avec la création d'une tranche additionnelle taxée à 20 % pour les rémunérations supérieures à 150 milliers d'euros et l'élargissement de l'assiette de la taxe. La charge sur l'exercice 2012 est inférieure à 50 millions d'euros.

Le projet de loi de finances 2013 instaure une contribution exceptionnelle de 7 % sur les sommes placées en réserve de capitalisation des entreprises d'assurance. Le montant cumulé de cet *exit tax* et de la contribution complémentaire, instaurée par la loi de finances pour 2011 au taux de 10 %, est plafonné à 5 % du montant des fonds propres (y compris la réserve de capitalisation), estimé à l'ouverture de l'exercice en cours à la date de promulgation de la LFI 2013.

Pour le groupe Crédit Agricole S.A., cet *exit tax* représente un impôt complémentaire de 128 millions d'euros au titre de 2012.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net total retraité	Quote-part de résultat
Bank Al Saudi Al Fransi	1 360	1 671	31 884	1 033	622	164
BES	974	729	81 866	1 875	90	(238)
Caisses régionales et filiales	15 344					839
Bankinter [1]	-					(175)
Eurazeo [2]	581	430	15 088	4 440	(129)	(24)
Autres	302					(63)
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	**18 561**					**503**

(1) La société Bankinter a été déconsolidée au 3e semestre 2012 (cf. note 2 "Informations significatives de l'exercice").

(2) Les données Total actif sont celles publiées par la société au titre du 30 juin 2012. Les données PNB et Résultat net total retraité sont celles sur douze mois à fin juin 2012.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2012. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisation décrits dans la note 2.5 "Écarts d'acquisition".

La quote-part de résultat de BES intègre la constatation d'une perte de valeur de 267 millions d'euros.

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net total retraité	Quote-part de résultat
Bank Al Saudi Al Fransi	1 229	1 952	28 951	873	554	134
BES	888	404	82 771	2 095	(109)	(329)
Caisses régionales et filiales	14 604					1 027
Bankinter	555	555	59 491	1 104	181	(597)
Autres	305					22
Eurazeo [1]	638	311	14 454	4 122	(100)	(24)
Autres	67					(4)
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	**18 286**					**229**

(1) Les données Total actif sont celles publiées par la société au titre du 30 juin 2011. Les données PNB et Résultat net total retraité sont celles sur douze mois à fin juin 2011.

2.3 Opérations de titrisation

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR COMPTE PROPRE

Diverses entités du groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2012, le groupe CA Consumer Finance gère en Europe 17 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe CA Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 12 230 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 15 557 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ainsi, le montant des titres mobilisés sur le marché est de 3 327 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 6 422 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, Cariparma gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 5 689 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.4 Participations non consolidées

Les titres enregistrés au sein du portefeuille actifs financiers disponibles à la vente sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 5 665 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 5 569 millions d'euros au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont Crédit Logement (titres A et B) et Korian. La détention du Groupe s'élève respectivement à 485 et 235 millions d'euros.

Ces titres sont représentatifs de 33 % du capital de Crédit Logement et 31 % du capital de Korian mais ne confèrent pas d'influence notable sur ces entités codétenues par différentes banques et entreprises françaises.

Au 31 décembre 2012, les dotations nettes sur dépréciations durables des titres de participation non consolidés sont de - 7 millions d'euros.

2.5 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2011 Brut	31/12/2011 Net	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012 Brut	31/12/2012 Net
Banque de proximité en France	**5 263**	**5 263**						**5 263**	**5 263**
• dont Groupe LCL	5 263	5 263						5 263	5 263
Services financiers spécialisés	**3 499**	**3 116**	**-**	**-**	**(1 495)**	**1**	**(7)**	**3 493**	**1 615**
• dont crédit à la consommation [1]	1 948	1 948			(802)		(12)	1 939	1 134
• dont crédit à la consommation – Agos	567	567			(572)		5	569	-
• dont crédit à la consommation – Partenariats automobiles	531	531			(121)	1		532	411
• dont *factoring*	453	70						453	70
Gestion de l'épargne	**4 541**	**4 541**	**12**	**(19)**	**-**	**(6)**	**11**	**4 539**	**4 539**
• dont gestion d'actifs	2 046	2 046				(6)	(6)	2 034	2 034
• dont services aux institutionnels	643	643	12					655	655
• dont assurances	1 228	1 228		(19)			6	1 215	1 215
• dont banque privée internationale	624	624					11	635	635
Banque de financement et d'investissement	**2 420**	**1 353**	**1**	**-**	**(834)**	**(2)**	**(42)**	**2 365**	**476**
• dont banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	1 701	942			(466)			1 701	476
• dont courtiers, actions	55	41	1				(42)	-	-
• dont courtiers, autres	664	370			(368)	(2)		664	-
Banque de proximité à l'international	**5 069**	**3 183**	**-**	**-**	**(1 066)**	**(11)**	**(88)**	**3 450**	**2 018**
• dont Grèce	1 516	-						-	-
• dont Italie	2 960	2 745			(997)		(88)	2 872	1 660
• dont Pologne	265	265						265	265
• dont Ukraine	127	-				(0)		124	-
• dont autres pays	201	173			(69)	(11)		190	93
Activités hors métiers	**72**	**72**						**72**	**72**
TOTAL	**20 864**	**17 528**	**13**	**(19)**	**(3 395)**	**(18)**	**(126)**	**19 182**	**13 983**
Part Groupe	**20 405**	**17 107**	**11**	**(19)**	**(3 242)**	**(16)**	**(102)**	**18 747**	**13 739**
Part minoritaires	**459**	**421**	**2**		**(153)**	**(2)**	**(24)**	**435**	**244**

(1) Crédit Agricole Consumer Finance hors Agos et Partenariats automobiles.

Au 31 décembre 2012, l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Crédit à la consommation est scindée en trois UGT :

- Crédit à la consommation (hors Agos et Partenariats automobiles) ;
- Agos ;
- Partenariats automobiles.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- **flux futurs estimés :** données prévisionnelles à 3 ans établies à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction. Des données prévisionnelles à 5 ans peuvent être utilisées pour certaines UGT afin de prendre en compte le cycle économique plus long des UGT concernées ;

Les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de fin septembre 2012, axé sur les hypothèses suivantes :

- une reprise lente et modérée en zone euro.

  Après une année 2012 en récession en zone euro, l'année 2013 est marquée par une reprise très lente et modérée (0,3 %), sur fond de résolution graduelle de la crise de la dette.

  En 2014-2015, la croissance renoue avec son rythme potentiel, de l'ordre de 1,5 %, avec en France une reprise modeste (1,3 % en 2014 et 1,8 % en 2015). En Italie, la croissance connaît un rebond technique en 2014, après deux années de récession, mais reste faible en 2015,

- des taux à court terme qui demeurent bas en 2013.

  La BCE abaisse son taux de refinancement de 0,75 % (depuis juillet 2012) à 0,50 % en 2013, en raison d'une dégradation de la situation économique en zone euro. Le très bas niveau des taux directeurs (0 % pour le taux de dépôt et 0,75 % pour le taux de refinancement), les opérations de refinancement illimitées et l'élargissement des conditions d'éligibilité des collatéraux devraient contribuer à maintenir un excès de liquidité en zone euro et de ce fait, des taux à court terme très bas (0,25 % pour l'Euribor 3 mois fin 2012 et en 2013).

  En 2014-2015, la BCE remonte prudemment son taux de refinancement par étapes, à mesure que se met en place une reprise lente et modérée en zone euro,

- une remontée lente et graduelle des taux longs.

  En 2012, la crise de la dette publique en zone euro et l'aversion pour le risque conduisent à un *flight to quality* marqué en faveur des titres d'État allemands et français, d'où des taux 10 ans très bas pour ces deux pays. Avec l'annonce par la BCE d'un nouveau programme de rachats (conditionnels mais illimités) de dettes publiques, baptisé OMT, l'aversion au risque pourrait graduellement diminuer. Mais dans le même temps la situation économique de la plupart des pays européens, notamment l'Italie ou l'Espagne, s'avère plus mauvaise que prévu. L'attrait pour les valeurs refuges va donc rester fort et la remontée des taux longs allemands et français sera plus lente que prévu.

  En 2014-2015, le retour de la croissance et l'amélioration des comptes publics favorisent un arbitrage en faveur d'actifs plus risqués (baisse des primes de risque). Mais la fragilité de la reprise et sa vulnérabilité aux chocs devraient encore soutenir des achats refuges avec une normalisation très graduelle des taux longs allemands et français,

- une parité euro-dollar stable sur la période.

  La parité euro-dollar se stabilise autour des 1,25, compte tenu de la politique ultra-accommodante de la FED qui pousse le dollar à la baisse. Cependant, cet effet est compensé par un différentiel de conjoncture nettement défavorable à la zone euro.

  L'allocation de ressources rares (liquidité, RWA) reste contrainte sur la période pour les métiers de financement (SFS et BFI) ;

- **les fonds propres alloués** aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2012 à 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires et à 100 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance ;

- **taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation** : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2012	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de proximité en France	2,0 %	9,2 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %	10,4 % à 16,9 %
Services financiers spécialisés	2,0 %	9,2 % à 10,9 %
Gestion de l'épargne	2,0 %	9,7 % à 10,1 %
Banque de financement et d'investissement	2,0 %	11,3 % à 12,6 %
Activités hors métiers	2,0 %	11,8 %

Les taux d'actualisation retenus pour les UGT ont été ajustés afin de prendre en compte les évolutions observées sur le risque souverain et notamment des pays de l'Europe du Sud, et des conséquences de ces évolutions sur notre appréciation de la valeur des entités dans ces pays.

En conséquence, les taux d'actualisation ont été relevés pour la Banque de proximité à l'international, entre 2011 et 2012 respectivement de 10,0 % à 10,4 % sur l'Italie et de 12,7 % à 16,9 % sur l'Égypte. L'évolution du risque souverain italien a eu également un impact sur le taux d'actualisation appliqué aux Services financiers spécialisés fortement implantés en Italie (Agos Ducato, partenariats automobiles).

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe.

S'agissant des paramètres financiers, ils montrent que :

- une variation de +/- 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une variation de l'ordre de +/- 900 millions d'euros de la charge de dépréciation part du Groupe enregistrée fin 2012 :
  - +/- 250 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 200 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 50 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à une variation de l'ordre de +/- 800 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
  - +/- 160 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 100 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de l'ordre de +/- 200 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
  - +/- 75 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 85 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie.

S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que :

- une variation de +/- 1% du coefficient d'exploitation en année terminale des UGT conduirait à une variation de l'ordre de +/- 500 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012, dont :
  - +/- 180 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 70 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie ;
- une variation de +/- 10 points de base du coût du risque en année terminale conduirait à une variation de l'ordre de +/- 900 millions d'euros de la charge de dépréciation part du groupe enregistrée fin 2012 :
  - +/- 280 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
  - +/- 140 millions d'euros sur l'UGT banque de proximité à l'international – Italie.

La charge de dépréciation complémentaire résultant de chacun de ces différents scénarios n'affecterait que les UGT déjà dépréciées au 31 décembre 2012.

2.6 Participations dans les co-entreprises

LISTE ET DESCRIPTION DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2012, les principales participations dans les co-entreprises sont les suivantes :

- Newedge, consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 22 910 millions d'euros, 1 329 millions d'euros en charges et 984 millions d'euros en produits ;
- FGA Capital SPA, consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 7 129 millions d'euros, 783 millions d'euros en charges et 863 millions d'euros en produits.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'engagement significatif au titre des participations dans les co-entreprises.

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(*Cf.* Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Activités poursuivies	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) (1)	573 567	432 721
Instruments dérivés de couverture	41 850	33 560
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	237 601	206 353
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	118 333	104 610
Prêts et créances sur la clientèle	329 756	399 381
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 602	15 343
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**1 315 709**	**1 191 968**
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	149 217	160 160
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	93 435	98 898
Provisions - Engagements par signature	(309)	(219)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**242 343**	**258 839**
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT (2)	**1 558 052**	**1 450 807**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement (cf. Note 8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties).

(2) La contribution au titre du 31 décembre 2011 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2012 s'élève à 34 005 millions d'euros.

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) (1)	4 405	22 759
Prêts et créances sur la clientèle	139 388	154 975
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	13 541	14 676
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	5 058	4 682

(1) Le montant au titre des activités arrêtées ou en cours de cession, correspondant à Emporiki, s'élève à 7 976 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2012				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 961	62	56	28	4 877
Banques centrales	25 500	-	-	-	25 500
Établissements de crédit	93 392	648	557	-	92 835
Institutions non établissements de crédit	41 272	2 571	1 214	646	39 412
Grandes entreprises	144 469	5 297	2 786	1 333	140 350
Clientèle de détail	151 308	8 771	5 337	856	145 115
TOTAL [1] PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	**460 902**	**17 349**	**9 950**	**2 863**	**448 089**

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 389 millions d'euros.

	31/12/2011				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	7 112	210	83	23	7 006
Banques centrales	23 214	-	-	-	23 214
Établissements de crédit	81 964	611	569	-	81 395
Institutions non établissements de crédit	75 593	2 369	1 213	1 136	73 244
Grandes entreprises	167 620	7 491	4 446	1 662	161 512
Clientèle de détail	165 492	14 078	7 153	720	157 619
TOTAL [1] PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	**520 995**	**24 759**	**13 464**	**3 541**	**503 990**

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 020 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 383	4 518
Institutions non établissements de crédit	17 255	21 865
Grandes entreprises	95 911	91 264
Clientèle de détail	26 053	31 249
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**142 602**	**148 896**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	325	990
Institutions non établissements de crédit	9 098	7 940
Grandes entreprises	38 405	38 788
Clientèle de détail	34 844	39 003
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**82 672**	**86 721**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	10 862	11 058
Institutions non établissements de crédit	58 587	99 699
Grandes entreprises	111 011	116 863
Clientèle de détail	303 178	298 016
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**483 638**	**525 636**

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2012				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	213 388	5 398	2 852	965	209 571
Autres pays de l'UE	126 185	8 798	5 075	1 019	120 091
Autres pays d'Europe	16 050	461	233	97	15 720
Amérique du Nord	39 540	507	343	361	38 836
Amériques Centrale et du Sud	12 744	880	658	17	12 069
Afrique et Moyen Orient	18 279	998	705	181	17 393
Asie et Océanie (hors Japon)	18 541	198	17	126	18 398
Japon	16 175	109	67	97	16 011
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-
TOTAL (1) PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	**460 902**	**17 349**	**9 950**	**2 863**	**448 089**

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 389 millions d'euros.

	31/12/2011				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	208 593	5 874	3 288	878	204 427
Autres pays de l'UE	161 444	15 918	8 207	1 136	152 101
Autres pays d'Europe	16 297	523	252	100	15 945
Amérique du Nord	63 612	457	350	916	62 346
Amériques Centrale et du Sud	14 613	913	607	23	13 983
Afrique et Moyen Orient	20 116	903	653	331	19 132
Asie et Océanie (hors Japon)	15 223	117	68	83	15 072
Japon	21 069	54	39	74	20 956
Organismes supra-nationaux	28	-			28
TOTAL (1) PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**520 995**	**24 759**	**13 464**	**3 541**	**503 990**

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 020 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	70 924	64 904
Autres pays de l'UE	32 290	42 029
Autres pays d'Europe	6 790	7 043
Amérique du Nord	19 084	20 155
Amériques centrale et du Sud	4 010	4 747
Afrique et Moyen Orient	1 769	2 266
Asie et Océanie (hors Japon)	6 862	6 735
Japon	873	1 017
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**142 602**	**148 896**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	55 139	58 037
Autres pays de l'UE	12 632	12 888
Autres pays d'Europe	3 627	1 806
Amérique du Nord	5 337	5 705
Amériques centrale et du Sud	559	682
Afrique et Moyen Orient	1 360	1 990
Asie et Océanie (hors Japon)	3 123	4 527
Japon	895	1 086
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**82 672**	**86 721**

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	340 783	338 381
Autres pays de l'UE	74 415	85 294
Autres pays d'Europe	11 745	10 349
Amérique du Nord	26 133	62 146
Amériques centrale et du Sud	3 583	3 359
Afrique et Moyen Orient	13 747	13 277
Asie et Océanie (hors Japon)	9 212	10 709
Japon	4 020	2 121
Organismes supra-nationaux	-	-
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**483 638**	**525 636**

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2012						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 770	1 936
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	591	569
Administrations centrales [1]	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	1	8
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	444	501
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	146	60
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 254	312	370	75	7 011	7 401	12 395
Administrations centrales	51	2	4	2	59	6	60
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	108	33	223	-	365	91	553
Institutions non établissements de crédit	774	41	25	3	843	1 357	1 140
Grandes entreprises	2 060	131	69	63	2 322	2 511	4 551
Clientèle de détail	3 261	105	49	7	3 422	3 436	6 091
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	**6 254**	**312**	**370**	**75**	**7 011**	**10 762**	**14 900**

(1) Les titres d'État grecs ont fait l'objet d'un échange dans le cadre du plan de restructuration de la dette souveraine annoncé par l'État grec le 21 février 2012. Cette opération est à l'origine de la baisse des dépréciations pour - 5 milliards d'euros et de la valeur nette comptable pour - 2 milliards d'euros.

	31/12/2011						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 416	2 296
Instruments de dettes	174	-	-	-	174	2 702	5 794
Administrations centrales [1]	-	-	-	-	-	2 002	5 116
Banques centrales	-	-	-	-	-	2	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	23
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	494	417
Grandes entreprises	174	-	-	-	174	204	238
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 151	401	275	145	6 972	11 295	17 005
Administrations centrales	43	1	2	-	46	127	106
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	225	65	-	30	320	42	569
Institutions non établissements de crédit	218	42	7	1	268	1 156	2 349
Grandes entreprises	2 096	104	254	110	2 564	3 045	6 108
Clientèle de détail	3 569	189	12	4	3 774	6 925	7 873
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	**6 325**	**401**	**275**	**145**	**7 146**	**16 413**	**25 095**

(1) Les titres d'État grecs valorisés à l'aide d'un modèle interne ont été dépréciés à hauteur de 74 % en moyenne pour un montant total de 5,1 milliards d'euros qui après les mécanismes propres à l'assurance-vie et net d'impôts impactent le Groupe à hauteur de 943 millions d'euros. La valeur nette comptable au 31 décembre 2011 s'élève à 2,0 milliards d'euros (cf. note 6.8).

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles Bâle 2.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatérisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2012			31/12/2011		
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel [1]	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel [1]	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	8 184	2 137	10 321	6 630	2 950	9 580
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	157 109	60 628	217 737	174 122	81 312	255 433
Risques sur les autres contreparties	21 295	11 497	32 792	27 648	17 085	44 733
Total Risque de contrepartie	**186 588**	**74 262**	**260 850**	**208 400**	**101 347**	**309 746**
Risques sur contrats de :						
• taux d'intérêt, change et matières premières	176 816	61 741	238 556	184 711	82 877	267 586
• dérivés actions et sur indices	4 473	2 545	7 018	9 490	4 749	14 240
• dérivés de crédit	5 299	9 976	15 276	14 199	13 721	27 920
Total Risque sur les contrats	**186 588**	**74 262**	**260 850**	**208 400**	**101 347**	**309 746**
Incidence des accords de compensation et de collatérisation	**150 324**	**50 296**	**200 621**	**177 277**	**65 247**	**242 523**
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRISATION	**36 264**	**23 966**	**60 229**	**31 123**	**36 100**	**67 223**

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2 Risque de marché

(*Cf.* Chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**-**	**-**	**-**	**3 844**	**12 720**	**24 343**	**40 907**	**32 163**
● *Swaps* de taux d'intérêts				3 824	12 430	24 195	40 449	31 450
● Options de taux				-	-	-	-	150
● *Caps – floors – collars*				20	290	148	458	482
● Autres instruments conditionnels				-	-	-	-	81
Instruments de devises et or :	**-**	**-**	**-**	**324**	**139**	**68**	**531**	**812**
● Opérations fermes de change				322	139	68	529	788
● Options de change				2	-	-	2	24
Autres instruments				**19**	**12**	**1**	**32**	**18**
● Dérivés sur actions & indices boursiers				19	12	1	32	18
Sous total				**4 187**	**12 871**	**24 412**	**41 470**	**32 993**
● Opérations de change à terme				140	13	227	380	567
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	**-**	**-**	**-**	**4 327**	**12 884**	**24 639**	**41 850**	**33 560**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**-**	**-**	**-**	**3 185**	**11 945**	**26 698**	**41 828**	**33 535**
● *Swaps* de taux d'intérêts				3 155	11 731	26 505	41 391	32 997
● Options de taux				-	5	-	5	71
● *Caps – floors – collars*				29	208	188	425	395
● Autres instruments conditionnels				1	1	5	7	72
Instruments de devises et or :	**-**	**-**	**-**	**167**	**183**	**18**	**368**	**323**
● Opérations fermes de change				165	183	18	366	298
● Options de change				2	-	-	2	25
Autres instruments :	**-**	**-**	**-**	**15**	**1**	**1**	**17**	**19**
● Dérivés sur actions & indices boursiers				15	1	1	17	19
Sous total	**-**	**-**	**-**	**3 367**	**12 129**	**26 717**	**42 213**	**33 877**
● Opérations de change à terme				175	17	6	198	728
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	**-**	**-**	**-**	**3 542**	**12 146**	**26 723**	**42 411**	**34 605**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**4**	**3**	**-**	**18 111**	**98 774**	**263 465**	**380 357**	**290 976**
• *Futures*	-	-	-	-	-	-	-	2
• FRA	-	-	-	672	102	-	774	766
• *Swaps* de taux d'intérêts	-	-	-	16 734	86 689	225 862	329 285	240 318
• Options de taux	-	-	-	80	3 413	32 208	35 701	35 810
• *Caps – floors – collars*	-	-	-	624	8 570	5 395	14 589	14 078
• Autres instruments conditionnels	4	3	-	1	-	-	8	2
Instruments de devises et or :	**10**	**-**	**-**	**3 152**	**3 257**	**3 959**	**10 378**	**11 030**
• Opérations fermes de change	10	-	-	1 441	755	1 376	3 582	4 810
• Options de change	-	-	-	1 711	2 502	2 583	6 796	6 220
Autres instruments :	**111**	**592**	**19**	**3 851**	**12 929**	**1 212**	**18 714**	**31 820**
• Dérivés sur actions & indices boursiers	111	592	19	1 277	4 560	544	7 103	12 767
• Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	23	4	-	27	87
• Dérivés sur produits de base	-	-	-	322	220	46	588	2 889
• Dérivés de crédits	-	-	-	2 229	8 145	622	10 996	16 077
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	
Sous total	**125**	**595**	**19**	**25 114**	**114 960**	**268 636**	**409 449**	**333 826**
• Opérations de change à terme	-	-	-	7 968	953	172	9 093	15 622
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	**125**	**595**	**19**	**33 082**	**115 913**	**268 808**	**418 542**	**349 448**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**1**	**-**	**-**	**17 637**	**96 336**	**265 741**	**379 715**	**290 928**
● *Futures*	1	-	-	-	-	-	1	1
● FRA	-	-	-	654	76	-	730	746
● *Swaps* de taux d'intérêts	-	-	-	15 940	81 571	225 446	322 957	235 430
● Options de taux	-	-	-	235	4 091	33 657	37 983	37 107
● *Caps – floors – collars*	-	-	-	799	10 576	6 556	17 931	17 535
● Autres instruments conditionnels	-	-	-	9	22	82	113	109
Instruments de devises et or :	**5**	**-**	**-**	**3 203**	**3 856**	**3 221**	**10 285**	**10 674**
● Opérations fermes de change	4	-	-	1 173	1 144	968	3 289	3 972
● Options de change	1	-	-	2 030	2 712	2 253	6 996	6 702
Autres instruments :	**195**	**1 030**	**46**	**4 182**	**13 183**	**1 154**	**19 790**	**31 509**
● Dérivés sur actions & indices boursiers	150	1 026	46	1 027	4 780	514	7 543	12 014
● Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	27	4	-	31	84
● Dérivés sur produits de base	45	-	-	250	207	48	550	2 736
● Dérivés de crédits	-	-	-	2 862	8 192	592	11 646	16 538
● Autres	-	4	-	16	-	-	20	137
Sous total	**201**	**1 030**	**46**	**25 022**	**113 375**	**270 116**	**409 790**	**333 111**
● Opérations de change à terme	-	-	-	7 287	1 144	140	8 571	12 884
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	**201**	**1 030**	**46**	**32 309**	**114 519**	**270 256**	**418 361**	**345 995**

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	31/12/2012 Total encours notionnel	31/12/2011 Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	**11 614 034**	**11 966 780**
• *Futures*	385 345	248 816
• FRA	1 309 145	1 404 723
• *Swaps* de taux d'intérêts	7 386 997	7 205 798
• Options de taux	1 434 031	1 831 275
• *Caps – floors – collars*	1 098 473	1 274 716
• Autres instruments conditionnels	43	1 452
Instruments de devises et or :	**2 414 807**	**2 336 985**
• Opérations fermes de change	1 890 181	1 674 697
• Options de change	524 626	662 288
Autres instruments :	**1 195 451**	**1 013 368**
• Dérivés sur actions & indices boursiers	110 805	172 418
• Dérivés sur métaux précieux	811	1 220
• Dérivés sur produits de base	7 235	69 783
• Dérivés de crédits	1 076 273	769 254
• Autres	327	693
Sous total	**15 224 292**	**15 317 133**
• Opérations de change à terme	323 499	653 489
TOTAL NOTIONNELS	**15 547 791**	**15 970 622**

RISQUE DE CHANGE

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 451 816	1 451 353	1 305 515	1 297 660
Autres devises de l'UE	37 357	33 404	25 037	27 070
USD	265 056	269 421	286 103	308 534
JPY	33 485	43 721	42 268	42 909
Autres devises	54 647	44 462	64 685	47 435
TOTAL BILAN	**1 842 361**	**1 842 361**	**1 723 608**	**1 723 608**

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31/12/2012			31/12/2011		
(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	65 934	17 825	5 814	66 866	18 792	6 407
Autres devises de l'UE	1 612	1 209	1 031	1 044	1 461	2 109
USD	4 795	536	2 929	5 553	871	3 376
JPY	2 039	-	-	2 161	-	-
Autres devises	2 319	155	201	2 569	180	278
TOTAL	**76 699**	**19 725**	**9 975**	**78 193**	**21 304**	**12 170**

Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 7 884 millions d'euros (*cf.* note 6.11 "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées").

3.3 Risque de liquidité et de financement

(*Cf.* chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	144 069	63 956	108 679	64 769	4 651	386 124
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	87 019	33 828	118 358	98 510	4 297	342 012
Total	**231 088**	**97 784**	**227 037**	**163 279**	**8 948**	**728 136**
Dépréciations						**(12 813)**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						**715 323**

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	138 986	65 926	104 044	68 060	3 394	380 410
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	142 675	37 174	122 471	104 512	8 985	415 817
Total	**281 661**	**103 100**	**226 515**	**172 572**	**12 379**	**796 227**
Dépréciations						**(17 005)**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						**779 222**

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	69 037	12 929	56 003	19 968	2 714	160 651
Dettes envers la clientèle	405 907	31 924	34 658	7 480	3 669	483 638
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	**474 944**	**44 853**	**90 661**	**27 448**	**6 383**	**644 289**

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	101 959	10 288	33 453	23 712	3 253	172 665
Dettes envers la clientèle	442 878	36 726	33 920	8 299	3 813	525 636
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	**544 837**	**47 014**	**67 373**	**32 011**	**7 066**	**698 301**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	137	61	-	-	-	198
Titres du marché interbancaire	-	1 991	8 364	10 236	-	20 591
Titres de créances négociables	32 557	14 630	1 399	352	-	48 938
Emprunts obligataires (1)	7 657	8 922	42 104	18 016	-	76 699
Autres dettes représentées par un titre	1 725	1 611	430	198	-	3 964
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**42 076**	**27 215**	**52 297**	**28 802**	**-**	**150 390**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	288	1 554	2 730	15 153	-	19 725
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4	1	-	211	9 759	9 975
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	136	136
Titres et emprunts participatifs	1	-	-	2	141	144
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	**292**	**1 555**	**2 730**	**15 366**	**10 036**	**29 980**

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole ont été éliminés pour la première fois au premier trimestre 2012 pour la partie en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, du fait de la nature de ces contrats. Le montant désormais significatif, a été éliminé des dettes représentées par un titre pour un montant de 7 884 millions d'euros au 31 décembre 2012.

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	134	97	65	-	2	298
Titres du marché interbancaire		128	1 616	4 262	-	6 006
Titres de créances négociables	46 027	11 350	1 919	665	-	59 961
Emprunts obligataires (1)	5 106	8 373	38 938	25 299	477	78 193
Autres dettes représentées par un titre	1 228	1 145	-	1 321	168	3 862
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**52 495**	**21 093**	**42 538**	**31 547**	**647**	**148 320**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	762	1 175	3 491	15 811	65	21 304
Dettes subordonnées à durée indéterminée	7	211	-	11 634	318	12 170
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	128	128
Titres et emprunts participatifs	1	-	-	179	-	180
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	**770**	**1 386**	**3 491**	**27 624**	**511**	**33 782**

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ceci est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties Financières données	174	372	-	-	-	546

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties Financières données	150	426	-	-	-	576

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(*Cf.* chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2012 Valeur marché positive	31/12/2012 Valeur marché négative	31/12/2012 Montant notionnel	31/12/2011 Valeur marché positive	31/12/2011 Valeur marché négative	31/12/2011 Montant Notionnel [1]
Couverture de juste valeur	**40 247**	**42 276**	**1 172 979**	**32 345**	**34 436**	**1 261 213**
Taux d'intérêt	39 417	41 796	1 101 015	30 958	33 516	1 183 527
Instruments de capitaux propres	13	2	356	18	5	184
Change	817	478	71 608	1 369	915	77 498
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	4
Couverture de flux de trésorerie	**1 575**	**121**	**27 489**	**1 205**	**34**	**12 369**
Taux d'intérêt	1 490	31	14 480	1 205	21	12 369
Instruments de capitaux propres	19	15	90	-	13	-
Change	66	75	12 919	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**28**	**14**	**3 695**	**10**	**135**	**6 278**
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**41 850**	**42 411**	**1 204 163**	**33 560**	**34 605**	**1 279 860**

(1) Dont ajustement à l'ouverture de 372 923 millions d'euros en macro-couverture sur les couvertures de juste valeur - taux d'intérêt.

3.5 Risques opérationnels

(*Cf.* chapitre "Facteurs de risque – Risques opérationnels")

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (*Capital Requirements Directive*) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé. Cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (*Tier 2*), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du *Tier 1* et du *Tier 2*, conformément à la réglementation.

L'application de la "directive conglomérat" entraîne pour le groupe Crédit Agricole S.A. la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1er janvier 2007.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole S.A. doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012, comme en 2011, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires.

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat

Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités arrêtées ou en cours de cession.

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 252	1 680	1 731
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 196	6 938	6 938
Sur opérations avec la clientèle	13 594	13 319	14 195
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7 177	8 278	8 330
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	763	906	906
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 948	1 281	1 281
Sur opérations de location-financement	1 098	1 146	1 146
Autres intérêts et produits assimilés	486	43	43
PRODUITS D'INTÉRÊTS (1)	**32 514**	**33 591**	**34 570**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 282)	(1 972)	(1 990)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 646)	(1 044)	(1 044)
Sur opérations avec la clientèle	(7 601)	(7 488)	(7 672)
Sur dettes représentées par un titre	(4 051)	(4 377)	(4 393)
Sur dettes subordonnées	(1 150)	(2 297)	(2 297)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 802)	(1 755)	(1 755)
Sur opérations de location-financement	(239)	(240)	(240)
Autres intérêts et charges assimilées	(13)	6	(10)
CHARGES D'INTÉRÊTS	**(17 784)**	**(19 167)**	**(19 401)**

(1) Dont 188 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 215 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le rachat des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 impacte les Autres intérêts et produits assimilés d'une part et les Charges d'intérêts sur dettes subordonnées d'autre part pour un impact global de 864 millions d'euros.

Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts. Les commissions sur engagements s'élèvent à 841 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 041 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce reclassement n'a pas fait l'objet d'un *pro forma* au 31 décembre 2011.

4.2 Commissions nettes

	31/12/2012			31/12/2011 *pro forma*			31/12/2011 publié		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	238	(96)	142	160	(57)	103	160	(57)	103
Sur opérations internes au Crédit Agricole	496	(1 015)	(519)	427	(973)	(546)	427	(974)	(547)
Sur opérations avec la clientèle	1 685	(184)	1 501	1 748	(190)	1 558	1 816	(190)	1 626
Sur opérations sur titres	277	(238)	39	680	(729)	(49)	1 289	(775)	514
Sur opérations de change	41	(18)	23	43	(18)	25	44	(18)	26
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	908	(591)	317	2 076	(759)	1 317	2 120	(760)	1 360
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 018	(2 841)	(823)	2 116	(2 640)	(524)	2 208	(2 735)	(527)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 594	(649)	1 945	2 713	(569)	2 144	2 715	(598)	2 117
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	**8 257**	**(5 632)**	**2 625**	**9 963**	**(5 935)**	**4 028**	**10 779**	**(6 107)**	**4 672**

Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts. Les commissions sur engagements s'élèvent à 841 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 041 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce reclassement n'a pas fait l'objet d'un *pro forma* au 31 décembre 2011.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Dividendes reçus	353	627	627
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature (1)	(526)	1 635	1 677
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par option (2)	5 325	(1 828)	(1 846)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	247	(474)	(486)
Résultat de la comptabilité de couverture	(22)	(24)	(24)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**5 377**	**(64)**	**(52)**

(1) L'évolution du spread émetteur sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur a engendré en produit net bancaire une charge de - 933 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre un produit de 671 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. note 6.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat).

(2) Dont 6 367 millions d'euros au 31 décembre 2012 sur les actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance. Ce poste comprend notamment la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte (3 976 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 993 millions d'euros au 31 décembre 2011). Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les Produits nets des autres activités.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012 Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**11 402**	**(11 418)**	**(16)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*5 439*	*(4 839)*	*600*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*5 963*	*(6 579)*	*(616)*
Couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	*-*	*-*	*-*
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	*-*	*-*	*-*
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**17 968**	**(17 974)**	**(6)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	*11 570*	*(13 111)*	*(1 541)*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	*6 398*	*(4 863)*	*1 535*
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	*-*	*-*	*-*
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**29 370**	**(29 392)**	**(22)**

(en millions d'euros)	31/12/2011 *pro forma* Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**7 952**	**(7 972)**	**(20)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*3 446*	*(4 212)*	*(766)*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*4 506*	*(3 760)*	*746*
Couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			*-*
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			*-*
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**16 736**	**(16 739)**	**(3)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	*8 336*	*(8 439)*	*(103)*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	*8 400*	*(8 300)*	*100*
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**1**	**(2)**	**(1)**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	*1*	*(2)*	*(1)*
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**24 689**	**(24 713)**	**(24)**

	31/12/2011 publié		
(en millions d'euros)	**Profits**	**Pertes**	**Net**
Couvertures de juste valeur	**7 957**	**(7 976)**	**(19)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*3 446*	*(4 213)*	*(767)*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*4 511*	*(3 763)*	*748*
Couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**16 778**	**(16 781)**	**(3)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	*8 343*	*(8 474)*	*(131)*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	*8 435*	*(8 307)*	*128*
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**(2)**	**(2)**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	*(2)*	*(2)*
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**24 735**	**(24 759)**	**(24)**

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	**31/12/2012**	**31/12/2011 *pro forma***	**31/12/2011 publié**
Dividendes reçus	681	886	886
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	224	817	815
Pertes sur titres dépréciés durablement (2)	(855)	(5 050)	(5 057)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(172)	(215)	(214)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	**(122)**	**(3 562)**	**(3 570)**

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(2) Les activités d'assurance ont une contribution de - 59 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 3 545 millions d'euros au 31 décembre 2011. Après application du mécanisme de partage entre assureur et assurés propre aux assurances (comptabilisé dans les produits et charges nets des autres activités), les compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. conservent, sur la dépréciation des titres grecs, un coût du risque de - 53 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 081 millions d'euros au 31 décembre 2011.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	**31/12/2012**	**31/12/2011 *pro forma***	**31/12/2011 publié**
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	44	61	61
Autres produits nets de l'activité d'assurance (1)	2 948	4 000	3 999
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance (2)	(9 930)	162	162
Produits nets des immeubles de placement	148	136	136
Autres produits (charges) nets	495	200	206
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	**(6 295)**	**4 559**	**4 564**

(1) La diminution de 1 051 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance porte essentiellement sur la baisse des primes émises d'assurance-vie pour - 1 795 millions d'euros et des prestations versées au titre des sinistres pour 440 millions d'euros.

(2) La variation sur les provisions techniques des contrats d'assurance s'explique majoritairement chez Predica par l'augmentation de la dotation aux provisions mathématiques pour - 3 161 millions d'euros (liée essentiellement à la valorisation des contrats en unités de comptes à hauteur de - 3 836 millions d'euros), par la progression pour - 4 175 millions d'euros de la provision pour participation aux bénéfices et par la variation de la participation aux bénéfices différée pour - 1 654 millions d'euros qui est redevenue passive suite à l'appréciation des marchés financiers.

4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Charges de personnel	(6 864)	(7 013)	(7 824)
Impôts et taxes	(465)	(481)	(504)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 987)	(4 217)	(4 550)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(11 316)**	**(11 711)**	**(12 878)**

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement et proportionnellement est la suivante au titre de 2012 :

	31/12/2012								
(en milliers d'euros hors taxes)	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	Total	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	16 673	13 069	1 437	240	181	858	32 458	33 991	37 051
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	3 947	4 614	26	75	84	15	8 761	10 039	10 304
TOTAL	**20 620**	**17 683**	**1 463**	**315**	**265**	**873**	**41 219**	**44 030**	**47 355**

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Dotations aux amortissements	**(711)**	**(684)**	**(730)**
• immobilisations corporelles	(440)	(434)	(464)
• immobilisations incorporelles	(271)	(250)	(266)
Dotations (reprises) aux dépréciations	**(10)**	**2**	**(4)**
• immobilisations corporelles	(10)	1	-
• immobilisations incorporelles	-	1	(4)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**(721)**	**(682)**	**(734)**

4.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**(5 858)**	**(5 744)**	**(7 313)**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(21)	(896)	(1 144)
Prêts et créances	(4 717)	(3 977)	(5 285)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	(190)	(190)
Autres actifs	(32)	(83)	(83)
Engagements par signature	(183)	(168)	(168)
Risques et charges	(905)	(430)	(443)
Reprises de provisions et de dépréciations	**3 753**	**1 956**	**1 972**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 101	38	40
Prêts et créances	2 214	1 448	1 448
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Autres actifs	4	81	81
Engagements par signature	76	197	197
Risques et charges	358	192	206
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**(2 105)**	**(3 788)**	**(5 341)**
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(1 145)	(31)	(34)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(623)	(310)	(311)
Récupérations sur prêts et créances amortis	213	7	170
Décotes sur crédits restructurés	(50)	(56)	(56)
Pertes sur engagements par signature	-	(2)	(2)
Autres pertes	(26)	(72)	(83)
COÛT DU RISQUE	**(3 736)**	**(4 252)**	**(5 657)**

Les coûts induits par la restructuration de la dette grecque impactent le coût du risque à hauteur de - 53 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 1 326 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les cessions de CDOs et RMBS génèrent - 348 millions d'euros de moins-values comptabilisées en Pertes sur prêts et créances compensées par 212 millions d'euros de reprises de provisions collectives nettes enregistrées en Reprises de provisions sur prêts et créances.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**134**	**(1)**	**8**
Plus-values de cession	147	7	16
Moins-values de cession	(13)	(8)	(8)
Titres de capitaux propres consolidés	**54**	**2**	**1**
Plus-values de cession	63	6	6
Moins-values de cession	(9)	(4)	(5)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**-**	**(4)**	**(4)**
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	**188**	**(3)**	**5**

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Charge d'impôt courant	(465)	173	177
Charge d'impôt différé	105	(1 058)	(1 203)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	**(360)**	**(885)**	**(1 026)**

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	729	36,10 %	(263)
Effet des différences permanentes [1]		9,03 %	(66)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		3,17 %	(23)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		17,60 %	(108)
Effet de l'imposition à taux réduit		(3,58) %	26
Effet des autres éléments		(13,03) %	74
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**49,29 %**	**(360)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

(1) Dont - 128 millions d'euros liés aux nouvelles règles de fiscalisation de la réserve de capitalisation des assurances.

Au 31 décembre 2011 *pro forma*

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	2 738	36,10 %	(988)
Effet des différences permanentes		2,48 %	(68)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,26 %	(7)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,29 %	(8)
Effet de l'imposition à taux réduit		(8,84) %	242
Effet des autres éléments		2,05 %	(55)
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**32,34 %**	**(885)**

Au 31 décembre 2011 publié

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	1 519	36,10 %	(548)
Effet des différences permanentes (1)		7,57 %	(115)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		12,38 %	(188)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires (2)		20,80 %	(316)
Effet de l'imposition à taux réduit (3)		(5,66) %	86
Effet des autres éléments (4)		(3,62) %	55
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**67,57 %**	**(1 026)**

(1) Dont - 51 millions d'euros liés à des provisions pour risques et charges.

(2) Dont - 208 millions d'euros liés à Emporiki.

(3) Dont - 380 millions d'euros liés à la non-activation et la dépréciation des impôts différés sur des provisions pour risques et charges non déductibles d'Emporiki.

*(4) Dont 89 millions d'euros liés à l'application du dispositif de l'*affrancamento *sur les opérations d'apports d'agences à Cariparma et Friuladria.*

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Les montants ci-après sont présentés nets d'impôts.

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente [1]	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		
Variation de juste valeur	-	2 747	115	-	2 862	
Transfert en compte de résultat [1]	-	516	2	-	518	
Variation de l'écart de conversion	(88)	-	-	-	(88)	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-	-	(168)	(168)	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	(13)	179	(8)	(29)	129	129
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	**(101)**	**3 442**	**109**	**(197)**	**3 253**	**129**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)	**(53)**	**197**	**4**	**(11)**	**137**	
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2012 [2]	**(154)**	**3 639**	**113**	**(208)**	**3 390**	**129**
Variation de juste valeur	-	(2 615)	169	-	(2 446)	
Transfert en compte de résultat [1]	-	842	5	-	847	
Variation de l'écart de conversion	90	-	-	-	90	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(4)	(4)	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	37	(135)	42	6	(50)	(50)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	**127**	**(1 908)**	**216**	**2**	**(1 563)**	**(50)**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	**106**	**(142)**	**8**		**(28)**	
TOTAL GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2011 [2]	**233**	**(2 050)**	**224**	**2**	**(1 591)**	**(50)**

(1) En 2012, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des plus-values de cession pour 0,2 milliard d'euros, des dépréciations pour - 0,9 milliard d'euros (cf. note 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente) et la participation aux bénéfices des assurés pour - 0,4 milliard d'euros.

En 2011, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des plus-values de cession pour - 0,8 milliard d'euros (cf. note 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente). Le recyclage en résultat des pertes sur titres dépréciés durablement pour 5,8 milliards d'euros, la participation aux bénéfices des assurés pour - 2,6 milliards d'euros et l'impôt pour - 1,3 milliard d'euros.

(2) Les données "Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	4 896	(2 844)
Impôt	(1 257)	794
TOTAL NET DES GAINS OU PERTES	**3 639**	**(2 050)**

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **Les six pôles métiers suivants :**
  - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
  - Banque de proximité en France – réseau LCL,
  - Banque de proximité à l'international,
  - Services financiers spécialisés,
  - Gestion de l'épargne,
  - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un pôle **"Activités hors métiers".**

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence – dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoa en Espagne, Centea et Crédit Agricole Belge en Belgique, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, etc.). Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle Services financiers spécialisés.

4. "Services financiers spécialisés"

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de CA Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A., Forso, CreditPlus, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Interbank Group, Emporiki Credicom, FGA Capital S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Gestion de l'épargne

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par BES Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

6. Banque de financement et d'investissement

Conformément à la nouvelle organisation de la Banque de financement et d'investissement liée au plan d'adaptation mise en place au troisième trimestre 2012 (*cf.* communiqué de presse du 5 octobre 2012), la Banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques,

financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;

- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette), celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisés par CA Cheuvreux et CLSA et sur *futures* par Newedge ;
- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors corporates et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-Éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2012							
	Banque de proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers [1]	Total
Produit net bancaire		3 891	2 472	3 445	5 160	3 188	(1 841)	16 315
Charges d'exploitation		(2 522)	(1 707)	(1 601)	(2 401)	(2 890)	(916)	(12 037)
Résultat brut d'exploitation		**1 369**	**765**	**1 844**	**2 759**	**298**	**(2 757)**	**4 278**
Coût du risque [1]		(311)	(522)	(2 105)	(55)	(468)	(275)	(3 736)
Résultat d'exploitation		**1 058**	**243**	**(261)**	**2 704**	**(170)**	**(3 032)**	**542**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	824		(393)	19	10	165	(122)	503
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1	(3)		28	39	123	188
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(1 066)	(1 495)		(834)		(3 395)
Résultat avant impôt	**824**	**1 059**	**(1 219)**	**(1 737)**	**2 742**	**(800)**	**(3 031)**	**(2 162)**
Impôts sur les bénéfices		(361)	(50)	(101)	(848)	146	854	(360)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(3 742)			(249)		(3 991)
Résultat net de la période	**824**	**698**	**(5 011)**	**(1 838)**	**1 894**	**(903)**	**(2 177)**	**(6 513)**
Intérêts minoritaires		35	(131)	(225)	174	(23)	128	(42)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**824**	**663**	**(4 880)**	**(1 613)**	**1 720**	**(880)**	**(2 305)**	**(6 471)**
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	15 071	-	1 246	210	86	1 367	581	18 561
dont écarts d'acquisition	-	5 263	2 018	1 615	4 539	476	72	13 983
TOTAL ACTIF	**8 580**	**115 394**	**71 259**	**107 453**	**390 294**	**1 022 900**	**126 481**	**1 842 361**

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales.

	31/12/2011 *pro forma*							
	Banque de proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers [1]	Total
Produit net bancaire		3 822	2 380	3 926	5 243	4 859	(845)	19 385
Charges d'exploitation		(2 497)	(1 568)	(1 744)	(2 508)	(3 095)	(981)	(12 393)
Résultat brut d'exploitation		**1 325**	**812**	**2 182**	**2 735**	**1 764**	**(1 826)**	**6 992**
Coût du risque		(286)	(441)	(1 606)	(1 075)	(503)	(341)	(4 252)
Résultat d'exploitation		**1 039**	**371**	**576**	**1 660**	**1 261**	**(2 167)**	**2 740**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 008	-	(911)	14	11	134	(26)	230
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1	(1)	-	(1)	1	(3)	(3)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(274)	(247)	-	(1 053)	(1)	(1 575)
Résultat avant impôt	**1 008**	**1 040**	**(815)**	**343**	**1 670**	**343**	**(2 197)**	**1 392**
Impôts sur les bénéfices	-	(330)	(84)	(242)	(620)	(405)	796	(885)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	(1 610)	5	-	(92)	(8)	(1 705)
Résultat net de l'exercice	**1 008**	**710**	**(2 509)**	**106**	**1 050**	**(154)**	**(1 409)**	**(1 198)**
Intérêts minoritaires		35	(51)	15	99	(7)	181	272
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 008**	**675**	**(2 458)**	**91**	**951**	**(147)**	**(1 590)**	**(1 470)**
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	14 404	-	1 724	178	82	1 261	638	18 287
dont écarts d'acquisition	-	5 263	3 183	3 116	4 541	1 353	72	17 528
TOTAL ACTIF	**7 937**	**112 543**	**75 926**	**117 418**	**351 564**	**1 011 617**	**46 603**	**1 723 608**

	31/12/2011 publié							
	Banque de proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers [1]	Total
Produit net bancaire		3 822	3 068	3 926	5 243	5 436	(712)	20 783
Charges d'exploitation		(2 497)	(2 104)	(1 744)	(2 508)	(3 784)	(975)	(13 612)
Résultat brut d'exploitation		**1 325**	**964**	**2 182**	**2 735**	**1 652**	**(1 687)**	**7 171**
Coût du risque [1]		(286)	(1 846)	(1 606)	(1 075)	(504)	(340)	(5 657)
Résultat d'exploitation		**1 039**	**(882)**	**576**	**1 660**	**1 148**	**(2 027)**	**1 514**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 008	-	(911)	14	11	133	(26)	229
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1	8	-	(1)	1	(4)	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(634)	(247)	-	(1 053)		(1 934)
Résultat avant impôt	**1 008**	**1 040**	**(2 419)**	**343**	**1 670**	**229**	**(2 057)**	**(186)**
Impôts sur les bénéfices	-	(330)	(247)	(242)	(620)	(383)	796	(1 026)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	14	5	-	-	(5)	14
Résultat net de l'exercice	**1 008**	**710**	**(2 652)**	**106**	**1 050**	**(154)**	**(1 266)**	**(1 198)**
Intérêts minoritaires		35	(51)	15	99	(7)	181	272
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 008**	**675**	**(2 601)**	**91**	**951**	**(147)**	**(1 447)**	**(1 470)**
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	14 404	-	1 724	178	82	1 261	638	18 287
dont écarts d'acquisition	-	5 263	3 183	3 116	4 541	1 353	72	17 528
TOTAL ACTIF	**7 937**	**112 543**	**75 926**	**117 418**	**351 564**	**1 011 617**	**46 603**	**1 723 608**

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales (CACIB, Emporiki et Emporiki Leasing).

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2012				31/12/2011			
(en millions d'euros)	Résultat net part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	(477)	10 821	1 524 490	10 305	75	11 062	1 395 267	11 794
Autres pays de l'Union européenne	(6 025)	4 694	168 106	2 992	(2 334)	6 394	171 037	4 971
Autres pays d'Europe	36	171	18 573	507	138	766	16 098	497
Amérique du Nord	(3)	168	82 604	27	251	923	83 299	27
Amériques centrale et du Sud	(4)	7	268	22	(1)	58	88	23
Afrique et Moyen-Orient	(4)	369	10 044	94	238	461	10 396	174
Asie et Océanie (hors Japon)	13	30	16 679	-	187	921	27 877	2
Japon	(7)	55	21 597	36	(24)	198	19 546	40
TOTAL	**(6 471)**	**16 315**	**1 842 361**	**13 983**	**(1 470)**	**20 783**	**1 723 608**	**17 528**

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Primes émises	22 563	24 345
Variation des primes non acquises	(53)	(130)
Primes acquises	**22 510**	**24 215**
Autres produits d'exploitation	**184**	**29**
Produits des placements	7 784	8 567
Charges des placements	(375)	(315)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(331)	794
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5 592	(3 161)
Variation des dépréciations sur placements	(331)	(6 164)
Produits des placements nets de charges	**12 339**	**(279)**
Charges de prestations des contrats (1)	**(29 580)**	**(19 920)**
Produits des cessions en réassurance	391	267
Charges des cessions en réassurance	(507)	(458)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	**(116)**	**(191)**
Frais d'acquisition des contrats	(1 832)	(1 821)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(4)	(8)
Frais d'administration	(1 169)	(1 232)
Autres produits et charges opérationnels courants	(607)	9
Autres produits et charges opérationnels	28	(1)
Résultat opérationnel	**1 753**	**801**
Charge de financement	(177)	(170)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(491)	(282)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**1 085**	**349**
Intérêts minoritaires	**4**	**(49)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 081**	**398**

(1) Dont - 19,5 milliards d'euros de coût des sinistres au 31 décembre 2012 (- 20 milliards d'euros en 2011), - 0,4 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2012 (3,7 milliards d'euros en 2011) et - 9,5 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2012 (- 3,7 milliards d'euros en 2011).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2012 Valeur au bilan	31/12/2012 Gains comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2012 Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	31/12/2011 Valeur au bilan	31/12/2011 Gains comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2011 Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Actifs disponibles à la vente	**154 982**	**14 429**	**(2 395)**	**148 295**	**4 288**	**(7 884)**
Effets publics et valeurs assimilées	11 918	426	(485)	26 287	107	(2 655)
Obligations et autres titres à revenu fixe	124 431	11 675	(1 301)	105 215	3 087	(3 223)
Actions et autres titres à revenu variable	15 615	1 871	(552)	14 560	737	(1 927)
Titres de participation non consolidés	3 018	457	(57)	2 233	357	(79)

(en millions d'euros)	31/12/2012 Valeur au bilan	31/12/2012 Valeur de marché	31/12/2011 Valeur au bilan	31/12/2011 Valeur de marché
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	**14 602**	**17 474**	**15 322**	**16 886**
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 162	3 906	3 187	3 595
Effets publics et valeurs assimilées	11 440	13 568	12 135	13 291
Dépréciations	-	-	-	-
Prêts et créances	**8 503**	**8 936**	**7 360**	**7 352**
Immeubles de placement	**2 968**	**5 106**	**2 494**	**4 507**

Valeur au bilan (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	**67 110**	**62 830**
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte (1)	33 433	40 372
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	5 726	4 755
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 437	9 975
Actions et autres titres à revenu variable	7 574	6 935
Instruments dérivés	940	793

Valeur au bilan (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE	**248 165**	**236 301**

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 8 136 millions d'euros.

5.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales

ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produit net bancaire	**12 870**	**13 420**
Charges de fonctionnement	(7 652)	(7 377)
Résultat brut d'exploitation	**5 218**	**6 043**
Coût du risque	(853)	(1 008)
Résultat d'exploitation	**4 365**	**5 035**
Autres éléments du résultat	15	5
Charge d'impôt	(1 808)	(1 748)
Résultat net corrigé cumulé des Caisses régionales	**2 572**	**3 292**
Résultat net corrigé cumulé des filiales de Caisses régionales	**50**	**46**
Résultat net cumulé (100 %)	**2 622**	**3 338**
Résultat net cumulé en contribution avant retraitements	**674**	**854**
Complément dans la quote-part de résultat des Caisses régionales (1)	161	162
Résultat de dilution/relution sur variation de capital	(11)	(9)
Autres retraitements et éliminations de consolidation	-	1
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	**824**	**1 008**

(1) Écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 306		1 356	
Banques centrales	41 408	1 061	27 111	127
VALEUR AU BILAN	**42 714**	**1 061**	**28 467**	**127**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2012 (1)	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	550 160	447 075
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	69 816	43 188
VALEUR AU BILAN	**619 976**	**490 263**
Dont Titres prêtés	***435***	***720***

*(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 8 136 millions d'euros (**cf.** note 5.3 "Spécificités sur l'assurance").*

Les expositions au 31 décembre 2011 de l'activité Assurance sur l'Irlande et la France, présentées initialement dans des comptes de *trading*, ont été reclassées au 31 décembre 2012 dans des comptes d'actifs à la juste valeur par résultat sur option (JVO) afin de traduire le mode de comptabilisation réel de ces titres.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	253	263
Titres reçus en pension livrée (1)	82 642	21 684
Titres détenus à des fins de transaction	48 722	75 680
• Effets publics et valeurs assimilées	34 920	31 046
• Obligations et autres titres à revenu fixe	9 442	28 510
• Actions et autres titres à revenu variable	4 360	16 124
Instruments dérivés	418 543	349 448
VALEUR AU BILAN	**550 160**	**447 075**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	222	78
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte (1)	33 433	40 372
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 161	2 738
• Effets publics et valeurs assimilés	5 726	3
• Obligations et autres titres à revenu fixe	21 819	1 691
• Actions et autres titres à revenu variable	8 616	1 044
VALEUR AU BILAN	**69 816**	**43 188**

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte sont éliminées au 31 décembre 2012 pour 8 136 millions d'euros.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2012 [1]	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	572 537	439 680
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	**572 537**	**439 680**

(1) Les expositions au 31 décembre 2011 sur l'Irlande et la France, présentées initialement dans des comptes de ***trading****, ont été reclassées au 31 décembre 2012 dans des comptes d'actifs à la juste valeur par résultat sur option (JVO), afin de traduire le mode de comptabilisation réel de ces titres.*

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés. La revalorisation du stock d'émissions structurées repose sur l'utilisation des *spreads* d'émission en vigueur à la date d'arrêté comptable.

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert	32 503	26 259
Titres donnés en pension livrée [1]	90 602	36 013
Dettes représentées par un titre	31 071	31 413
Instruments dérivés	418 361	345 995
VALEUR AU BILAN	**572 537**	**439 680**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2012 Juste valeur au bilan	31/12/2012 Gains comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2012 Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	31/12/2011 Juste valeur au bilan	31/12/2011 Gains comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2011 Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	66 585	1 617	(1 771)	58 520	551	(4 303)
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 993	12 318	(1 938)	147 555	3 359	(4 223)
Actions et autres titres à revenu variable	16 413	2 028	(612)	15 468	841	(2 036)
Titres de participation non consolidés	5 665	965	(7)	5 569	905	(619)
Total des titres disponibles à la vente	**259 656**	**16 928**	**(4 328)**	**227 112**	**5 656**	**(11 181)**
Créances disponibles à la vente	23	-	-	278	-	-
Total des créances disponibles à la vente	**23**	**-**	**-**	**278**	**-**	**-**
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente [1]	**259 679**	**16 928**	**(4 328)**	**227 390**	**5 656**	**(11 181)**
Impôts		**(5 574)**	**1 489**		**(1 781)**	**3 536**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS) [2]		**11 354**	**(2 839)**		**3 875**	**(7 645)**

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 318 millions d'euros (2 168 millions d'euros au 31 décembre 2011) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 768 millions d'euros (2 737 millions d'euros au 31 décembre 2011).

(2) Au 31 décembre 2012, le montant des plus-values nettes latentes de 8 515 millions d'euros (moins-values latentes de - 3 770 millions d'euros au 31 décembre 2011) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôts de 6 896 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (1 936 millions d'euros au 31 décembre 2011) ; le solde de 1 619 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2012 en capitaux propres recyclables (moins-value nette latente de - 1 838 millions d'euros au 31 décembre 2011).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	84 462	67 727
dont comptes ordinaires débiteurs sains	*24 431*	*23 940*
dont comptes et prêts au jour le jour sains	*18 483*	*10 873*
Valeurs reçues en pension	240	285
Titres reçus en pension livrée	30 780	36 196
Prêts subordonnés	409	394
Titres non cotés sur un marché actif	2 887	419
Autres prêts et créances	112	157
Valeur brute	**118 890**	**105 178**
Dépréciations	**(557)**	**(569)**
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**118 333**	**104 609**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 227	1 979
Comptes et avances à terme	265 007	273 253
Prêts subordonnés	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	**267 234**	**275 232**
VALEUR AU BILAN	**385 567**	**379 841**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	13 921	13 794
Autres concours à la clientèle	269 877	297 260
Titres reçus en pension livrée	16 718	53 327
Prêts subordonnés	216	697
Titres non cotés sur un marché actif	5 486	10 679
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 312	1 353
Créances nées d'opérations de réassurance	203	267
Avances en comptes courants d'associés	328	366
Comptes ordinaires débiteurs	16 721	19 031
Valeur brute	**324 782**	**396 774**
Dépréciations	**(11 681)**	**(15 895)**
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**313 101**	**380 879**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	7 510	7 973
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 720	11 070
Valeur brute	**17 230**	**19 043**
Dépréciations	**(575)**	**(541)**
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT	**16 655**	**18 502**
VALEUR AU BILAN	**329 756**	**399 381**

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptablisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT

	Actifs transférés				Actifs transférés restant
Nature des actifs transférés	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres (1)	Juste valeur*
Détenus à des fins de transaction	**24 546**	**-**	**24 503**	**43**	**24 546**
Instruments de capitaux propres	1 189	-	1 146	43	1 189
Titres de dette	23 357	-	23 357	-	23 357
Prêts et avances		-		-	
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	**12 954**	**-**	**8 891**	**4 063**	**13 197**
Instruments de capitaux propres	1 423	-	-	1 423	1 423
Titres de dette	11 531	-	8 891	2 640	11 774
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**16 850**	**15 678**	**651**	**521**	**16 929**
Titres de dette	10 921	9 749	651	521	10 921
Prêts et avances	5 929	5 929		-	6 008
Détenus jusqu'à l'échéance	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Titres de dette	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	**54 350**	**15 678**	**34 045**	**4 627**	**54 672**
Opérations de location-financement		**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	**54 350**	**15 678**	**34 045**	**4 627**	**54 672**

* *Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.[d]).*

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement									
comptabilisés en totalité							Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
		Passifs associés				Actifs et passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur*	Juste valeur nette*	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	24 546	**-**	**24 503**	**43**	**24 546**	**-**	**-**	**-**	**-**
	1 189	-	1 146	43	1 189	-	-	-	-
	23 357	-	23 357	-	23 357	-	-	-	-
		-		-		-	-	-	-
	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
	-	-	-	-	-	-			
	-	-	-	-	-	-			
	-	-	-	-	-	-			
	9 532	**-**	**8 574**	**958**	**9 532**	**3 665**	**-**	**-**	**-**
	958	-	-	958	958	465	-	-	-
	8 574	-	8 574	-	8 574	3 200	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	16 329	**15 438**	**891**	**-**	**16 346**	**583**	**-**	**-**	**-**
	10 400	9 749	651	-	10 338	583	-	-	-
	5 929	5 689	240	-	6 008	-	-	-	-
	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
	-	-	-	-	-	-			
	-	-	-	-	-	-			
	50 407	**15 438**	**33 968**	**1 001**	**50 424**	**4 248**	**-**	**-**	**-**
	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**			
	50 407	**15 438**	**33 968**	**1 001**	**50 424**	**4 248**	**-**	**-**	**-**

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	568	-	10	(11)	(10)		(0)	556
Créances sur la clientèle	15 895	(5)	4 965	(5 097)	(12)	(4 104)	38	11 681
dont dépréciations collectives	*3 541*	-	*735*	*(1 165)*	*(17)*	*(210)*	*(20)*	*2 864*
Opérations de location-financement	542	-	287	(256)	1		1	575
Titres détenus jusqu'à l'échéance	57	-	-	(57)	-		0	0
Actifs disponibles à la vente [1]	7 515	25	851	(5 844)	95	(349)	(23)	2 270
Autres actifs financiers	125	(0)	35	(29)	(8)		5	127
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	**24 702**	**20**	**6 148**	**(11 293)**	**65**	**(4 453)**	**20**	**15 210**

(1) Les reprises et utilisations de dépréciations durables sur les actifs disponibles à la vente concernent principalement les dépréciations sur titres d'État grecs constatées dans les activités d'assurance.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	555	-	37	(40)	16	-	568
Créances sur la clientèle [1]	13 709	71	4 977	(2 921)	51	8	15 895
dont dépréciations collectives	*3 250*	*19*	*461*	*(271)*	*74*	*8*	*3 541*
Opérations de location-financement [2]	309	-	454	(211)	(1)	(9)	542
Titres détenus jusqu'à l'échéance [3]	-	-	745	-	-	(688)	57
Actifs disponibles à la vente [4]	1 656	(1)	5 625	(450)	7	678	7 515
Autres actifs financiers	133	1	97	(101)	(5)	-	125
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	**16 362**	**71**	**11 935**	**(3 723)**	**68**	**(11)**	**24 702**

Variations de périmètre

(1) Les 71 millions d'euros de variation de périmètre correspondent principalement à l'entrée de Carispezia pour 64 millions d'euros, et aux apports d'agences chez Cariparma pour 7 millions d'euros.

Dotations

(3) et (4) Dont dépréciations durables sur titres d'État grecs dans le cadre du plan d'aide à la Grèce, constatées principalement dans les activités d'assurance, et partiellement compensées par une reprise des provisions techniques d'assurance comptabilisée au passif.

(4) L'appréciation de la nécessité de constituer des dépréciations durables sur les titres de capitaux propres classés en Actifs disponibles à la vente au-delà des critères de dépréciations définies dans les Principes et méthodes comptables (cf. note 1.3 Document de référence 31 décembre 2011) a conduit à la constatation de 185 millions d'euros de dépréciations (avant application des mécanismes de partage entre assureur et assurés propres aux assurances).

Reprises et utilisations

(4) Les reprises et utilisations sur dépréciations d'actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement à des cessions intégrales ou partielles de titres actifs disponibles à la vente ou d'OPCVM.

Autres mouvements

(1) Dont 4 millions d'euros de reclassements à l'actif chez Crédit Agricole Leasing & Factoring.

(2) Dont principalement un transfert pour 9,5 millions d'euros vers les immobilisations chez Crédit Agricole Leasing & Factoring.

(3) Transfert des titres détenus jusqu'à l'échéance vers les titres actifs disponibles à la vente de - 688 millions d'euros de titres souverains de l'assurance.

(4) Dont principalement le transfert de 688 millions d'euros des titres détenus jusqu'à l'échéance vers les titres actifs disponibles à la vente et -18 millions d'euros transférés entre l'encours et la dépréciation des titres du portefeuille de CA Vita.

6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de l'entité sur certains pays européens est présentée ci-après.

EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE ET L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE.

Les expositions au risque souverain sur Chypre et la Hongrie sont non significatives au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

Activité bancaire :

	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire							
31/12/2012 *(en millions d'euros)*	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité Banque brut de couvertures	Couvertures** Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité Banque net de couvertures
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	96	-	-	-	96	-	96
Portugal	-	146	-	1	27	174	(3)	171
Italie	-	4 252	8	173	47	4 480	(375)	4 105
Espagne	-	-	-	-	61	61	-	61
TOTAL [1]	**-**	**4 494**	**8**	**174**	**135**	**4 811**	**(378)**	**4 433**

* *Hors créances d'impôts différés.*

** *Pas de couvertures sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.*

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5.

	Expositions nettes activité bancaire nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire							
31/12/2011 *(en millions d'euros)* [1]	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures** Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Grèce [2]	-	111	-	-	1	112	-	112
Irlande	-	146	-	-	-	146	(6)	140
Portugal	-	589	-	18	8	615	(14)	601
Italie	-	3 567	-	192	128	3 887	(246)	3 641
Espagne	-	48	-	-	-	48	-	48
TOTAL	**-**	**4 461**	**-**	**210**	**137**	**4 808**	**(266)**	**4 542**

* *Hors créances d'impôts différés.*

** *Pas de couvertures sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.*

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 124 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emporiki à la Grèce s'élèvent à 107 millions d'euros en Actifs financiers disponibles à la vente et 1 million d'euros en portefeuille de négociation (hors dérivés).

Sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. :

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

31/12/2012 *(en millions d'euros)*	Expositions brutes activité assurance (1)
Grèce	-
Irlande	1 045
Portugal	1 560
Italie	4 387
Espagne	979
TOTAL EXPOSITION	**7 971**

31/12/2011 *(en millions d'euros)*	Expositions brutes activité assurance (1)
Grèce	1 890
Irlande	1 309
Portugal	1 870
Italie	7 078
Espagne	3 155
TOTAL EXPOSITION	**15 302**

(1) L'exposition brute correspond à la valeur des titres au bilan avant mécanisme de partage entre assurés et assureurs.

Au 31 décembre 2011, les titres souverains grecs avaient été valorisés en utilisant un modèle de valorisation interne (mark to model de niveau 3) reposant sur une pondération à 30 % du prix de marché au 31 décembre 2011 et à 70 % de la valorisation fondée sur des hypothèses macro-économiques (ratio cible dette/PIB, réalisation du programme de privatisation, participation des différents créanciers de l'État grec, etc.). Au 31 décembre 2011, les titres grecs étaient valorisés, quelle que soit leur maturité, avec une décote moyenne de 74 % soit une dépréciation nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance-vie, de 1 326 millions d'euros.

TRAITEMENT DE L'ÉCHANGE DES TITRES GRECS DÉTENUS PAR DES CRÉANCIERS PRIVÉS

En échange des anciens titres de droit grec, les participants ont reçu de nouvelles obligations grecques, des obligations FESF et des titres "zéro coupon" pour le financement des coupons courus des anciens titres.

L'opération d'échange s'analyse comme une cession suivie d'une acquisition : la valeur d'entrée au bilan des nouvelles obligations émises par l'État grec correspond à leur juste valeur au jour de l'échange. Les titres de la FESF sont comptabilisés à 100 % de leur valeur nominale.

L'économie globale de l'opération a généré une moins-value de 77 % des encours apportés à l'échange. En conséquence, l'impact en coût du risque de la mise en œuvre du PSI est une charge de 53 millions d'euros pour l'activité assurance. Pour Emporiki, l'impact du PSI, soit 25 millions d'euros, et la dépréciation de 320 millions d'euros des encours des entreprises garantis par l'État grec incluses dans le périmètre définitif de l'offre d'échange ont été reclassés en Résultat net d'impôt des activités arrêtées.

La politique de désengagement du Groupe à l'exposition à la dette souveraine grecque a conduit les entités de l'activité Assurance et Emporiki à solder la totalité de leur portefeuille au 31 décembre 2012.

DETTES SOUVERAINES BRUTES DE COUVERTURE ACTIVITÉ BANQUE ET ASSURANCES - MATURITÉ

Expositions brutes *(en millions d'euros)*	Maturités résiduelles	Banque (portefeuille bancaire)		Assurances	
		31/12/2012	31/12/2011 [1]	31/12/2012	31/12/2011
Grèce [2]	Un an	-	6	-	12
	Deux ans	-	-	-	31
	Trois ans	-	-	-	22
	Cinq ans	-	102	-	29
	Dix ans	-	-	-	876
	Dix ans et plus	-	3	-	920
	Total	**-**	**111**	**-**	**1 890**
Irlande	Un an	-	-	19	-
	Deux ans	96	-	-	37
	Trois ans	-	146	-	19
	Cinq ans	-	-	-	6
	Dix ans	-	-	1 018	992
	Dix ans et plus	-	-	8	237
	Total	**96**	**146**	**1 045**	**1 291**
Portugal	Un an	147	480	3	671
	Deux ans	-	127	3	99
	Trois ans	-	-	4	35
	Cinq ans	-	-	110	27
	Dix ans	-	-	21	175
	Dix ans et plus	-	-	1 419	863
	Total	**147**	**607**	**1 560**	**1 870**
Italie	Un an	217	192	235	123
	Deux ans	92	35	342	157
	Trois ans	277	87	372	428
	Cinq ans	1 343	426	644	881
	Dix ans	1 199	1 961	1 206	4 224
	Dix ans et plus	1 305	1 058	1 588	1 265
	Total	**4 433**	**3 759**	**4 387**	**7 078**
Espagne	Un an	-	48	-	3
	Deux ans	-	-	-	1
	Trois ans	-	-	-	1 017
	Cinq ans	-	-	-	30
	Dix ans	-	-	1	120
	Dix ans et plus	-	-	978	1 984
	Total	**-**	**48**	**979**	**3 155**
TOTAL GÉNÉRAL [3]		**4 676**	**4 671**	**7 971**	**15 284**

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 124 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part d'une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emporiki à la Grèce s'élèvent à 2 millions d'euros sur un an, 102 millions d'euros sur 5 ans et 3 millions d'euros sur dix ans et plus.

(3) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5.

DETTES SOUVERAINES ACTIVITÉ BANQUE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2011 ET LE 31 DÉCEMBRE 2012

Variations des expositions brutes de couverture *(en millions d'euros)*	Solde au 31/12/2011 (1)	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2012
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Grèce (2)	111	(7)	(8)	(1)	-	(153)	58	-
Irlande	146	7	-	3	-	(60)	-	96
Portugal	589	30	-	10	(483)	-	-	146
Italie (1)	3 567	667	-	17	-	(1)	2	4 252
Espagne	48	-	-	-	(45)	(3)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	**4 461**	**697**	**(8)**	**29**	**(528)**	**(217)**	**60**	**4 494**
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	2	-	-	-	(1)	7	8
Espagne	-	(37)	-	-	-	(1)	38	-
Actifs à la juste valeur par résultat	**-**	**(35)**	**-**	**-**	**-**	**(2)**	**45**	**8**
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	18	-	-	-	(13)	(4)	-	1
Italie	192	-	-	-	(1)	(192)	174	173
Espagne (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**210**	**-**	**-**	**-**	**(14)**	**(196)**	**174**	**174**
Grèce	1	(1)	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	8	(8)	-	-	-	(17)	44	27
Italie	128	-	-	-	-	(386)	305	47
Espagne	-	24	-	-	-	(75)	112	61
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	**137**	**15**	**-**	**-**	**-**	**(478)**	**461**	**135**
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE	**4 808**	**677**	**(8)**	**29**	**(542)**	**(893)**	**740**	**4 811**

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée d'une part d'une exposition sur les collectivités locales espagnoles pour - 124 millions d'euros (exposition non souveraine) et d'autre part d'une exposition sur l'Italie pour - 10 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les expositions d'Emporiki à la Grèce s'élèvent à 107 millions d'euros en actifs financiers disponibles à la vente et 1 million d'euros en portefeuille de négociation (hors dérivés). Sur l'exercice 2012, elles s'élèvent sur les actifs financiers disponibles à la vente à - 7 millions d'euros de variation de juste valeur, - 8 millions d'euros de recyclage des réserves AFS, - 1 million d'euros de créances rattachées, - 149 millions d'euros de cessions nettes de reprises de provisions et 58 millions d'euros d'acquisitions. Elles s'élèvent sur le portefeuille de négociation (hors dérivés) à - 1 million d'euros de variation de juste valeur.

DETTES SOUVERAINES ACTIVITÉ ASSURANCE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2011 ET LE 31 DÉCEMBRE 2012

Variations des expositions brutes de couverture *(en millions d'euros)*	Solde au 31/12/2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2012
Grèce	1 890	(138)	144	(137)	-	(2 273)	514	-
Irlande	1 309	319	(6)	(17)	-	(567)	7	1 045
Portugal	1 870	640	48	(19)	(2)	(993)	16	1 560
Italie	7 078	1 119	129	(39)	(52)	(3 961)	113	4 387
Espagne	3 155	(52)	119	(67)	-	(2 193)	17	979
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	**15 302**	**1 888**	**434**	**(279)**	**(54)**	**(9 987)**	**667**	**7 971**

EXPOSITION AU RISQUE NON SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE

L'exposition du Groupe Crédit Agricole S.A. au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous.

Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en *trading* et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

	31/12/2012					31/12/2011
(en millions d'euros)	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciation sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	**4 369**	**572**	**254**	**5,81 %**	**4 115**	**22 895**
Banques	*68*	*-*	*-*	*0,00 %*	*68*	*276*
Clientèle de détail	*703*	*212*	*118*	*16,79 %*	*585*	*9 650*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*3 598*	*360*	*136*	*3,78 %*	*3 462*	*11 824*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*-*	*-*	*-*		*-*	*1 043*
Collectivités locales	*-*	*-*	*-*		*-*	*102*
Irlande	**2 134**	**11**	**7**	**0,33 %**	**2 127**	**2 101**
Banques	*11*	*-*	*-*	*0,00 %*	*11*	*11*
Clientèle de détail	*2*	*-*	*-*	*0,00 %*	*2*	*4*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*2 121*	*11*	*7*	*0,33 %*	*2 114*	*2 086*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Collectivités locales	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Italie	**65 854**	**6 381**	**3 931**	**5,97 %**	**61 923**	**66 970**
Banques	*1 195*	*-*	*-*	*0,00 %*	*1 195*	*2 605*
Clientèle de détail	*43 917*	*4 888*	*3 248*	*7,40 %*	*40 669*	*42 746*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*19 827*	*1 274*	*574*	*2,90 %*	*19 253*	*20 631*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*218*	*32*	*21*	*9,63 %*	*197*	*183*
Collectivités locales	*697*	*187*	*88*	*12,63 %*	*609*	*805*
Espagne	**5 783**	**355**	**366**	**6,33 %**	**5 417**	**6 750**
Banques	*274*	*-*	*-*	*0,00 %*	*274*	*196*
Clientèle de détail	*485*	*37*	*27*	*5,57 %*	*458*	*700*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*4 633*	*310*	*335*	*7,23 %*	*4 298*	*5 316*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques						*-*
Collectivités locales	*391*	*8*	*4*	*1,02 %*	*387*	*538*
Portugal	**1 723**	**263**	**141**	**8,18 %**	**1 582**	**1 791**
Banques	*15*	*-*	*-*	*0,00 %*	*15*	*47*
Clientèle de détail	*1 330*	*224*	*114*	*8,57 %*	*1 216*	*1 355*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*378*	*39*	*27*	*7,14 %*	*351*	*389*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Collectivités locales	*-*	*-*	*-*		*-*	*-*
Hongrie	**264**	**-**	**-**	**0,00 %**	**264**	**495**
Banques	*25*	*-*	*-*	*0,00 %*	*25*	*94*
Clientèle de détail	*1*	*-*	*-*	*0,00 %*	*1*	*1*
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*212*	*-*	*-*	*0,00 %*	*212*	*352*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*26*	*-*	*-*	*0,00 %*	*26*	*21*
Collectivités locales	*-*	*-*	*-*		*-*	*27*
TOTAL [1] [2]	**80 127**	**7 582**	**4 699**	**5,86 %**	**75 428**	**101 002**

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5. Au 31 décembre 2011, l'exposition d'Emporiki s'élève à 19,6 milliards d'euros.

(2) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
(en millions d'euros)	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)	**-**	**-**	**-**	**408**
Banques	-	-	-	*129*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	*279*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	**36**	**-**	**36**	**114**
Banques	*1*	-	*1*	*77*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*4*	-	*4*	*6*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	*31*	-	*31*	*31*
Italie	**1 634**	**-**	**1 634**	**2 606**
Banques	*1 345*	-	*1 345*	*2 219*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*172*	-	*172*	*387*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*117*	-	*117*	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	**1 228**	**-**	**1 228**	**2 826**
Banques	*1 101*	-	*1 101*	*2 752*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*127*	-	*127*	*74*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Portugal	**284**	**-**	**284**	**673**
Banques	*192*	-	*192*	*607*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*92*	-	*92*	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	*66*
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	**-**	**-**	**-**	**-**
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL (1) (2)	**3 182**	**-**	**3 182**	**6 627**

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 ne tient pas compte des entités reclassées en IFRS 5. Au 31 décembre 2011, l'exposition d'Emporiki s'élève à 0,4 milliard d'euros.

(2) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

Activité assurances – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
(en millions d'euros)	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)	**-**	**-**	**-**	**-**
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	**332**	**-**	**332**	**338**
Banques	*330*	-	*330*	*333*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*2*	-	*2*	*5*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Italie	**3 660**	**-**	**3 660**	**3 546**
Banques	*1 760*	-	*1 760*	*1 794*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*1 900*	-	*1 900*	*1 492*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	*260*
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	**3 923**	**-**	**3 923**	**3 928**
Banques	*2 057*	-	*2 057*	*1 932*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*1 495*	-	*1 495*	*1 383*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	*155*	-	*155*	*402*
Collectivités locales	*216*	-	*216*	*211*
Portugal	**541**	**-**	**541**	**416**
Banques	*472*	-	*472*	*361*
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*69*	-	*69*	*55*
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	**3**	**-**	**3**	**-**
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	*3*	-	*3*	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL [1]	**8 459**	**-**	**8 459**	**8 228**

(1) L'exposition au 31 décembre 2011 a été retraitée par rapport à la publication du 30 juin 2012.

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	88 263	92 204
dont comptes ordinaires créditeurs	*15 298*	*12 294*
dont comptes et emprunts au jour le jour	*5 937*	*3 314*
Valeurs données en pension [1]		12 195
Titres donnés en pension livrée	22 320	23 298
TOTAL	**110 583**	**127 697**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	2 044	3 098
Comptes et avances à terme	48 024	41 870
TOTAL	**50 068**	**44 968**
VALEUR AU BILAN	**160 651**	**172 665**

(1) Reclassement des billets à ordre en faveur de la Caisse de refinancement à l'habitat des dettes envers la clientèle vers les dettes représentées par un titre.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	121 179	121 610
Comptes d'épargne à régime spécial	226 294	221 644
Autres dettes envers la clientèle	113 006	108 035
Titres donnés en pension livrée	21 476	72 018
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	745	1 428
Dettes nées d'opérations de réassurance	380	414
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	558	486
VALEUR AU BILAN	**483 638**	**525 636**

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	11 440	12 191
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 162	3 209
Total	**14 602**	**15 400**
Dépréciations	**-**	**(57)**
VALEUR AU BILAN	**14 602**	**15 343**

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	198	298
Titres du marché interbancaire (1)	20 591	6 006
Titres de créances négociables	48 938	59 961
Emprunts obligataires (2)	76 699	78 193
Autres dettes représentées par un titre	3 964	3 862
VALEUR AU BILAN	**150 390**	**148 320**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée (3)	19 725	21 304
Dettes subordonnées à durée indéterminée (4)	9 975	12 170
Dépôt de garantie à caractère mutuel	136	128
Titres et emprunts participatifs	144	180
VALEUR AU BILAN	**29 980**	**33 782**

(1) Reclassement des billets à ordre en faveur de la Caisse de refinancement à l'habitat des dettes envers la clientèle vers les dettes représentées par un titre. Au 31 décembre 2012, le montant s'élève à 14,6 milliards d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ce poste comprend les émissions de type Covered bonds.

(3) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(4) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS", de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI", de titres de créances complexes de capital jumelés "T3CJ" et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS La Boétie.

Au 31 décembre 2012, l'encours des titres super-subordonnés est de 5 536 millions d'euros contre 7 243 millions d'euros au 31 décembre 2011. La diminution de l'encours de 1 707 millions d'euros correspond au rachat par le Groupe d'une partie de ses dettes subordonnées.

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, le montant de l'avance en comptes courants d'associés accordée par SAS La Boétie s'élève à 958 millions d'euros et l'encours de titres "T3CJ" s'élève à 470 millions d'euros.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils ont été éliminés pour la première fois au premier semestre 2012 pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré. Le montant, désormais significatif, a été éliminé des dettes représentées par un titre pour un montant de 7 884 millions d'euros au 31 décembre 2012.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La gestion des fonds propres prudentiels est marquée par d'importantes évolutions réglementaires, notamment par la mise en œuvre des nouvelles règles Bâle 3 à travers les projets de directive et de règlement CRD 4 qui doivent entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2013. Les projets de directive et de règlement CRD 4 prévoient des conditions à remplir par les nouveaux instruments émis plus restrictives pour bénéficier du statut de fonds propres réglementaires ainsi qu'une disqualification progressive prévue entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2019 d'anciens instruments qui ne rempliront plus les nouveaux critères.

À la lumière de ces évolutions réglementaires et afin de renforcer la qualité et l'adéquation de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur huit séries de ses obligations subordonnées en circulation. Ces offres ont abouti au rachat de 610 millions de dollars US en montant nominal de Titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007, et au rachat de 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollars canadiens (six séries de Titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de Titres subordonnés à durée indéterminée). Le gain estimé au titre de cette opération s'élève, net d'impôt, à 552 millions d'euros.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après et qui sont toujours en circulation.

Émissions de Titres subordonnés remboursables (TSR)

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (*euro medium term notes*).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" prévus par l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, T3CJ, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

Les Titres Super-Subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions et aux T3CJ, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé en faveur de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende, ou coupon sur les T3CJ, par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal, ou si l'ACP anticipe cet événement dans un avenir proche.

Compte tenu des nouvelles exigences Bâle 3, les modalités de reconnaissance des TSS devraient évoluer. Toutefois, l'ACP n'a pas encore défini les nouveaux critères devant être remplis par les TSS émis par les banques françaises pour être qualifiés comme fonds propres réglementaires au titre du régime Bâle 3.

Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) de même que les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) et les Titres Super-Subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Par ailleurs, pour les contrats comportant des clauses particulières de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur, et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

Émission de titres de créances complexes de capital jumelés

L'émission de Titres de Créances Complexes de Capital Jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. s'est faite par un placement privé entièrement souscrit par les Caisses régionales. Les T3CJ sont des titres de créances émis sur le fondement de l'article L. 228-40 du Code de commerce et sont incessibles.

L'émission réalisée pour un montant de 1 839 millions d'euros en 2003 donne droit au paiement d'un coupon qui est subordonné à l'existence d'un résultat provisoire positif pour l'exercice social de Crédit Agricole S.A. Ce résultat étant négatif pour l'année 2012, aucun coupon ne sera distribué aux Caisses régionales.

De plus, dans le cadre de l'opération *Switch*, 1 369 millions d'euros des T3CJ ont été remboursés le 23 décembre 2011 ce qui ramène l'encours des T3CJ à 470 millions d'euros au 31 décembre 2012. Par ailleurs, le solde de l'émission de T3CJ peut faire l'objet d'un remboursement anticipé, total ou partiel, à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE *COVERED BONDS*

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered bonds* par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, 26,6 milliards en contre-valeur euros ont ainsi été levés au 31 décembre 2012 ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012 pour 1 milliard d'euros.

6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	3 292	3 136
Impôts différés	3 886	5 095
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**7 178**	**8 231**
Impôts courants	3 967	2 998
Impôts différés	1 254	1 757
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**5 221**	**4 755**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**3 865**	**3 874**
Charges à payer non déductibles	295	306
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 850	3 426
Autres différences temporaires (1)	720	142
Impôts différés/Réserves latentes	**(297)**	**859**
Actifs disponibles à la vente	(833)	339
Couvertures de Flux de Trésorerie	446	495
Gains et Pertes/Écarts actuariels	90	25
Impôts différés/Résultat et réserves	**(936)**	**(1 395)**
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	**2 632**	**3 338**

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 293 millions d'euros pour 2012 contre 789 millions d'euros en 2011.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

Le stock résiduel des impôts différés actifs d'Emporiki de 133 millions d'euros au 31 décembre 2011 a été intégralement déprécié au cours de l'exercice.

6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	**55 756**	**75 299**
Comptes de stocks et emplois divers	118	210
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers [1]	49 268	47 126
Comptes de règlements	4 919	26 635
Capital souscrit non versé	13	19
Autres actifs d'assurance	310	366
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 128	943
Comptes de régularisation	**7 693**	**7 466**
Comptes d'encaissement et de transfert	1 726	2 959
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 958	1 221
Produits à recevoir	1 569	1 309
Charges constatées d'avance	412	482
Autres comptes de régularisation	1 028	1 495
VALEUR AU BILAN	**63 449**	**82 765**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs	**52 308**	**57 162**
Comptes de règlements	11 993	23 958
Créditeurs divers [1]	40 269	33 056
Versement restant à effectuer sur titres	7	66
Autres passifs d'assurance	39	82
Autres	-	-
Comptes de régularisation	**14 796**	**16 528**
Comptes d'encaissement et de transfert	2 578	4 309
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 787	5 179
Produits constatés d'avance	2 177	2 226
Charges à payer	3 638	3 613
Autres comptes de régularisation	1 616	1 201
VALEUR AU BILAN	**67 104**	**73 690**

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

6.14 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Compte de résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produit net bancaire	**855**	**1 414**
Charges générales d'exploitation	(1 056)	(1 168)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(48)	(52)
Coût du risque	(1 755)	(1 405)
Résultat avant impôt	**(2 004)**	**(1 211)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(2)	(1)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	8
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(359)
Impôts sur les bénéfices	(122)	(142)
Résultat net	**(2 129)**	**(1 705)**
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	(1 862)	-
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	**(3 991)**	(1 705)
Intérêts minoritaires	45	115
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession - part du Groupe	**(3 946)**	**(1 590)**
Résultat de base par action	**(1,579)**	(0,653)
Résultat dilué par action	**(1,579)**	(0,653)

Bilan des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012
Caisse, banques centrales	411
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 248
Instruments dérivés de couverture	-
Actifs financiers disponibles à la vente	611
Prêts et créances sur les établissements de crédit	989
Prêts et créances sur la clientèle	15 354
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	70
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7
Actifs d'impôts courants et différés	22
Comptes de régularisation et actifs divers	2 364
Immeubles de placement	116
Immobilisations corporelles	265
Immobilisations incorporelles	39
Total actif	**21 496**
Banques centrales	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 265
Instruments dérivés de couverture	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 273
Dettes envers la clientèle	13 132
Dettes représentées par un titre	848
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21
Passifs d'impôts courants et différés	-
Comptes de régularisation et passifs divers	2 524
Provisions	339
Dettes subordonnées	16
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (hors fiscalité)	2 597
Total passif	**22 015**
ACTIF NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	**(519)**

L'actif net des activités abandonnées intègre un résultat opérationnel de - 2 129 millions d'euros, une mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés hors fiscalité de - 2 597 millions d'euros auquel il convient d'ajouter un effet fiscal positif de 735 millions d'euros (*cf.* Compte de résultat des activités abandonnées).

Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(2 758)	(122)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	69	(44)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 499	(32)
TOTAL	**(190)**	**(198)**

AUTRES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants destinés à être cédés	-	260
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	39

6.15 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre [2]	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	2 839	389	(125)	311	(514)	-	276	3 176
Amortissements et dépréciations	(157)	17	4	(17)	223	-	(205)	(135)
VALEUR AU BILAN [1]	**2 682**	**406**	**(121)**	**294**	**(291)**	**-**	**71**	**3 041**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) La variation de périmètre s'explique par la sortie de BES Vida au 1er semestre 2012 pour - 58 millions d'euros et par le transfert des titres et comptes courants nets d'intérêts courus des OPCI Commerce, Bureau et Habitation, depuis le poste "Actifs financiers disponibles à la vente" du fait de leur consolidation sur le 1er semestre 2012.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements [2]	Solde 31/12/2011
Valeur brute	2 797	4	203	(239)	-	74	2 839
Amortissements et dépréciations	(146)	(1)	(15)	19	-	(14)	(157)
VALEUR AU BILAN [1]	**2 651**	**3**	**188**	**(220)**	**-**	**60**	**2 682**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour 38 millions d'euros.

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert". La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 5 263 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 4 719 millions d'euros au 31 décembre 2011.

6.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	9 592	(29)	(544)	763	(1 459)	(1)	232	8 554
Amortissements et dépréciations [1]	(4 422)	15	241	(621)	871	3	(124)	(4 037)
VALEUR AU BILAN	**5 170**	**(14)**	**(303)**	**142**	**(588)**	**2**	**108**	**4 517**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 670	(98)	(188)	478	(221)	-	(12)	4 629
Amortissements et dépréciations	(2 802)	41	126	(410)	115	1	-	(2 929)
VALEUR AU BILAN	**1 868**	**(57)**	**(62)**	**68**	**(106)**	**1**	**(12)**	**1 700**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre [2]	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements [3]	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	9 342	108	935	(1 086)	-	293	9 592
Amortissements et dépréciations [1]	(4 140)	(63)	(661)	617	(1)	(174)	(4 422)
VALEUR AU BILAN	**5 202**	**45**	**274**	**(469)**	**(1)**	**119**	**5 170**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 060	137	420	-	3	50	4 670
Amortissements et dépréciations	(2 317)	1	(395)	(39)	(2)	(50)	(2 802)
VALEUR AU BILAN	**1 743**	**138**	**25**	**(39)**	**1**	**-**	**1 868**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Chez Cariparma, FriulAdria et Carispezia, affectation de l'écart d'acquisition en immobilisation incorporelle pour un montant global de 133 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles provenant de la juste valeur des actifs et passifs acquis sont amorties suivant la même durée et la même méthode que les autres immobilisations incorporelles de même nature.

Chez Carispezia, entrée des immobilisations corporelles pour une valeur brut de 108 millions d'euros et des amortissements liés pour - 63 millions d'euros.

(3) Entrée des immobilisations corporelles nettes temporairement non louées correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 146 millions d'euros.

Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour un montant de - 38 millions d'euros brut.

Chez Amundi, décompensation pour 53 millions d'euros des amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisés antérieurement en valeur nette.

6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2012 Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	116 701	2 662	9 905	1 445	130 713
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	96 244	-	5 337	-	101 581
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 824	-	840	-	2 664
Participation aux bénéfices différée passive (1)	9 606	-	14	-	9 620
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	**224 376**	**2 662**	**16 096**	**1 445**	**244 578**
Participation aux bénéfices différée active (1)	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(574)	(199)	(89)	(265)	(1 128)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES (2)	**223 801**	**2 463**	**16 006**	**1 179**	**243 450**

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 10,5 milliards d'euros avant impôts, soit 6,9 milliards net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

(en millions d'euros)	31/12/2011 Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	107 797	2 441	8 878	1 381	120 497
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	97 992	-	6 422	-	104 414
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 743	-	4 163	-	5 906
Participation aux bénéfices différée passive (1)	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées (2)	**207 532**	**2 441**	**19 463**	**1 381**	**230 817**
Participation aux bénéfices différée active (1)	(3 872)	-	(401)	-	(4 273)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(498)	(178)	(38)	(293)	(1 007)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES (3)	**203 162**	**2 263**	**19 024**	**1 088**	**225 537**

*(1) Dont participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 2,9 milliards d'euros avant impôts, soit 1,9 milliard net d'impôts (**cf.** note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).*

(2) Sociétés du périmètre Crédit Agricole Assurances.

(3) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée	31/12/2012 PBD passive	31/12/2011 PBD active
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture (1)	10 952	(2 584)
Participation différée sur revalorisation des titres de *trading*	(1 071)	(2 034)
Autres participations différées (annulation PRE)	(261)	345
TOTAL	**9 620**	**(4 273)**

*(1) Au 31 décembre 2012, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 10,5 milliards d'euros avant impôts, soit 6,9 milliards d'euros net d'impôts. Au 31 décembre 2011, la participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 2,9 milliards d'euros avant impôts et 1,9 milliard après impôts (**cf.** note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).*

6.18 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne-logement	380	-	54	-	(101)	-	-	-	334
Risques d'exécution des engagements par signature	219	-	184	(7)	(76)	(9)	-	(1)	309
Risques opérationnels	73	-	18	(5)	(12)	-	-	(4)	70
Engagements sociaux (retraites) et assimilés [1]	1 861	(2)	270	(99)	(245)	(1)	(336)	274	1 721
Litiges divers	1 208	(18)	379	(124)	(265)	(5)	(62)	(22)	1 092
Participations	25	-	36	(2)	(6)	-	-	1	55
Restructurations	80	-	8	(12)	(13)	-	-	(31)	33
Autres risques	952	(2)	760	(93)	(395)	1	(50)	(20)	1 153
TOTAL	**4 798**	**(23)**	**1 709**	**(342)**	**(1 112)**	**(14)**	**(448)**	**198**	**4 766**

(1) Les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent en "autres mouvements" 255 millions d'euros sur les écarts actuariels au 31 décembre 2012 liés à la baisse des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations à long terme et - 17 millions d'euros chez Crédit Agricole SA au titre des écarts actuariels sur engagement en mode de gestion externe.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre [4]	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements [5]	31/12/2011
Risques sur les produits épargne-logement	468	-	10	-	(98)	-	-	380
Risques d'exécution des engagements par signature	264	-	167	(10)	(197)	(5)	-	219
Risques opérationnels [1]	83	3	14	(7)	(21)	-	1	73
Engagements sociaux (retraites) et assimilés [2]	1 775	33	401	(239)	(179)	1	69	1 861
Litiges divers	990	3	318	(54)	(101)	4	48	1 208
Participations	20	-	5	-	-	-	-	25
Restructurations [3]	18	-	79	(15)	(2)	-	-	80
Autres risques	874	11	432	(149)	(175)	4	(45)	952
TOTAL	**4 492**	**50**	**1 426**	**(474)**	**(773)**	**4**	**73**	**4 798**

(1) Les principaux contributeurs sont LCL et les Services financiers spécialisés (leasing, affacturage et services financiers aux institutionnels).

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL et au plan d'adaptation chez CACIB pour 286 millions d'euros.

(3) La provision pour restructuration comprend notamment 57 millions d'euros chez CA Consumer Finance dans le cadre du plan d'adaptation et 10 millions d'euros chez BFT.

(4) Variations de périmètre

Les mouvements de variation de périmètre concernent essentiellement l'entrée de Carispezia pour 32 millions d'euros et les apports d'agences chez Cariparma pour 16 millions d'euros.

(5) Autres mouvements :

- *Engagements sociaux (retraites) et assimilés : les 69 millions d'euros sont principalement liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies ;*
- *Litiges divers et autres risques : dont 48 millions d'euros correspondant principalement à des transferts des autres risques vers les litiges divers.*

CONTRÔLES FISCAUX

Contrôle fiscal Predica

Predica avait fait l'objet, en 2009, d'un contrôle fiscal, avec une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007.

Une proposition de rectification concernant un poste de provision avait été reçue fin décembre 2009.

L'administration fiscale a, durant l'année 2012, abandonné la totalité de ce redressement.

Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Contrôle fiscal en cours chez Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une vérification de comptabilité ayant débuté en février 2012. Celle-ci porte sur les déclarations à l'impôt sur les sociétés 2008 et sur les exercices 2009 et 2010.

Une proposition de rectification, effectuée à titre interruptif a été reçue fin décembre. Crédit Agricole CIB s'apprête à la contester de façon motivée sur la totalité des points. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction Fiscale de Crédit Agricole CIB.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

Faisant suite à des propositions de rectification précédemment reçues au titre des exercices 2005 et 2006, Crédit Agricole CIB a, fin 2012, reçu une proposition de rectification sur l'exercice 2007 émise par les autorités fiscales italiennes. De même que pour les exercices 2005 et 2006, Crédit Agricole CIB s'apprête à contester de façon motivée la totalité des points redressés. Crédit Agricole CIB a déjà engagé deux recours à l'arbitrage des autorités franco-italiennes concernant les exercices 2005 et 2006.

La provision comptabilisée à ce titre tient compte du risque estimé par la Direction fiscale de Crédit Agricole CIB.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au Groupe Crédit Agricole SA, a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction fiscale de Crédit Agricole S.A.

Contrôle fiscal Pacifica

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010.

Quoique intégralement contestés par la société, tous les redressements notifiés ont été provisionnés.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 383	2 542
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	24 811	48 594
Ancienneté de plus de 10 ans	36 710	19 120
Total plans d'épargne-logement	**68 904**	**70 256**
Total comptes épargne-logement	**13 293**	**13 810**
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**82 197**	**84 066**

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011, et hors prime d'État.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	48	66
Comptes épargne-logement	250	277
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**298**	**343**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	48
Ancienneté de plus de 10 ans	309	300
Total plans d'épargne-logement	**310**	**348**
Total comptes épargne-logement	**24**	**32**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**334**	**380**

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Le modèle de calcul a été actualisé en 2012. Les principales évolutions de ce modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Épargne-Logement et des Comptes Épargne-Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	348	-	(38)	-	310
Comptes épargne-logement	32	-	(8)	-	24
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**380**	**-**	**(46)**	**-**	**334**

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants.

En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces encours (32,6 % au 31 décembre 2012 ; 29,1 % au 31 décembre 2011). Le solde étant porté par les Caisses régionales, la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.19 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2012

Au 31 décembre 2012, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	**1 405 263 364**	**56,25 %**	**56,42 %**
Actions en autodétention	**7 319 186**	**0,29 %**	
Salariés (FCPE)	**110 546 010**	**4,43 %**	**4,44 %**
Public	**974 891 977**	**39,03 %**	**39,14 %**
Investisseurs institutionnels	695 978 777	27,86 %	27,94 %
Actionnaires individuels	278 913 200	11,17 %	11,20 %
TOTAL	**2 498 020 537**	**100,00 %**	**100,00 %**

La SAS Rue de la Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue la Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part.

Les actions en autodétention le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A. Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant 50 millions d'euros.

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2012, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 494 061 611 euros composé de 2 498 020 537 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission *(en millions de dollars)*	Montant de l'émission *(en millions d'euros)*	31/12/2012 *(en millions d'euros)*	31/12/2011 *(en millions d'euros)*
CA Preferred Funding LLC	janvier 2003	1 500		1 137	1 159
CA Preferred Funding LLC	juillet 2003	550		417	425
CA Preferred Funding LLC	décembre 2003		550	550	550
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC (1)	avril 2002		750		750
TOTAL		**2 050**	**1 300**	**2 104**	**2 884**

(1) Dissolution de cette entité courant mai 2012.

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du Groupe de la période *(en millions d'euros)*	(6 471)	(1 470)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 476 072 634	2 434 681 792
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 476 072 634	2 434 681 792
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION *(en euros)*	**(2,613)**	**(0,604)**
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES *(en euros)*	**(1,021)**	**(0,610)**
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES *(en euros)*	**(1,592)**	**0,006**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION *(en euros)*	**(2,613)**	**(0,604)**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES *(en euros)*	**(1,021)**	**(0,610)**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES *(en euros)*	**(1,592)**	**0,006**

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dans sa séance du 19 février 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013 de ne pas procéder à une distribution de dividendes.

(en euros)	Prévu 2012	2011	2010	2009	2008	2007
Dividende net par action	-	-	0,45	0,45	0,45	1,20
Dividende global	-	-	0,45	0,45	0,45	1,20

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2012 de distribuer de dividendes.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du jeudi 23 mai 2013.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2012 est négatif et s'élève à 4 235 369 288,89 euros. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter à nouveau l'intégralité du résultat de l'exercice 2012. Après affectation du résultat de l'exercice 2012, le compte report à nouveau se trouvera ramené de -941 259 815,45 euros à -5 176 629 104,34 euros.

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

	31/12/2012					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	42 714	-	-	-	-	42 714
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	108 535	27 321	139 987	289 018	55 115	619 976
Instruments dérivés de couverture	2 556	1 771	12 884	24 635	4	41 850
Actifs financiers disponibles à la vente	16 648	24 960	81 958	112 212	23 901	259 679
Prêts et créances sur les établissements de crédit	144 040	63 720	108 670	64 486	4 651	385 567
Prêts et créances sur la clientèle	80 510	33 049	116 356	96 704	3 137	329 756
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14 292	-	-	-	-	14 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	280	3 584	10 738	-	14 602
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**409 295**	**151 101**	**463 439**	**597 793**	**86 808**	**1 708 436**
Banques centrales	1 061					1 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	118 621	20 402	143 186	291 771	(1 443)	572 537
Instruments dérivés de couverture	1 747	1 795	12 146	26 600	123	42 411
Dettes envers les établissements de crédit	69 037	12 929	56 003	19 968	2 714	160 651
Dettes envers la clientèle	405 907	31 924	34 658	7 480	3 669	483 638
Dettes représentées par un titre	42 076	27 216	52 297	28 975	(174)	150 390
Dettes subordonnées	292	1 555	2 730	15 428	9 975	29 980
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 777	-	-	-	-	12 777
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**651 518**	**95 821**	**301 020**	**390 222**	**14 864**	**1 453 445**

	31/12/2011					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	28 467	-	-	-	-	28 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	62 534	29 472	120 041	227 502	50 714	490 263
Instruments dérivés de couverture	3 251	1 600	10 989	17 647	73	33 560
Actifs financiers disponibles à la vente	23 388	25 484	47 491	108 225	22 802	227 390
Prêts et créances sur les établissements de crédit	138 660	65 921	104 044	67 822	3 394	379 841
Prêts et créances sur la clientèle	131 700	36 691	121 288	103 553	6 149	399 381
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	8 300	8 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2	552	3 756	11 033	-	15 343
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**388 002**	**159 720**	**407 609**	**535 782**	**91 432**	**1 582 545**
Banques centrales	127	-	-	-	-	127
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	69 390	26 517	121 887	221 885	1	439 680
Instruments dérivés de couverture	2 868	1 229	10 274	20 234	-	34 605
Dettes envers les établissements de crédit	101 959	10 288	33 453	23 712	3 253	172 665
Dettes envers la clientèle	442 878	36 726	33 920	8 299	3 813	525 636
Dettes représentées par un titre	52 496	21 092	42 538	31 547	647	148 320
Dettes subordonnées	770	1 386	3 491	15 991	12 144	33 782
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	5 336	5 336
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**670 488**	**97 238**	**245 563**	**321 668**	**25 194**	**1 360 151**

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Salaires et traitements [1]	(4 723)	(4 847)	(5 543)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(370)	(389)	(471)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(26)	(84)	(84)
Autres charges sociales	(1 167)	(1 123)	(1 154)
Intéressement et participation	(232)	(263)	(263)
Impôts et taxes sur rémunération	(346)	(307)	(309)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**(6 864)**	**(7 013)**	**(7 824)**

(1) Les salaires et traitements comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour les montants suivants :

- *au titre des rémunérations par action, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 7 millions d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 1 million d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) ;*
- *au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 70 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre une charge de 69 millions d'euros au 31 décembre 2011.*

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	40 341	41 296
Étranger	38 941	46 155
TOTAL	**79 282**	**87 451**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2012	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2011
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 027	3 072
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	210	218
Pôle Banque de proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	306	299
Pôle Banque de financement et d'investissement	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 037	4 584
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB (1)	Régime type art. 83	495	428
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 119	3 045
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art 83	62	64
Pôle Assurances	CACI	Régime type art. 83	183	181

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking.

Effectifs payés en nombre.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**2 331**	**2 231**
Écart de change	8	34
Coût des services rendus sur la période	69	73
Coût financier	86	81
Cotisations employés	11	11
Modifications et liquidations de régime	(81)	(36)
Variation de périmètre	(41)	93
Prestations versées (obligatoire)	(146)	(152)
(Gains)/pertes actuariels	263	(4)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**2 500**	**2 331**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 *pro forma*	31/12/2011 publié
Détail de la charge comptabilisée au résultat			
Coût des services rendus	69	62	73
Coût financier	86	72	81
Rendement attendu des actifs	(52)	(64)	(56)
Amortissement du coût des services passés	(23)	(11)	(11)
Gains/(pertes) actuariels net	-	-	-
Amortissements des gains/(pertes) générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	(44)	(23)	(23)
Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs	-	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	**37**	**36**	**64**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	**1 274**	**1 180**
Écart de change	9	28
Rendement attendu des actifs	52	48
Gains/(pertes) actuariels	14	13
Cotisations payées par l'employeur	76	71
Cotisations payées par les employés	11	11
Modifications/réductions et/liquidations de régime	(15)	(4)
Variation de périmètre	(14)	(13)
Prestations payées par le fonds	(56)	(60)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**1 351**	**1 274**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	**2 500**	**2 331**
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	2	2
Impact de la limitation d'actifs	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	**1 351**	**1 274**
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE	**(1 147)**	**(1 055)**

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global		
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	249	(16)
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement de SoRIE dans l'année	**249**	**(16)**
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	**345**	**96**

Information sur les actifs des régimes	31/12/2012 Zone euro	31/12/2012 Autres	31/12/2011 Zone euro	31/12/2011 Autres
Composition des actifs				
• % d'obligations	85,4 %	45,5 %	83,9 %	45,9 %
• % d'actions	8,0 %	22,3 %	7,4 %	21,4 %
• % autres actifs	6,6 %	32,2 %	6,7 %	32,7 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2012 Zone euro	31/12/2012 Autres	31/12/2011 Zone euro	31/12/2011 Autres
Taux d'actualisation (1)	1 % à 3,1 %	1 % à 13 %	4,30 % à 5,50 %	1 % à 10,5 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2 % à 5,6 %	1,30 % à 9,50 %	3,20 % à 4,50 %	1,25 % à 9 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,07 %	5,05 %	2,20 %	7,30 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	1,5 % à 4 %	1,5 % à 8,6 %	0,76 % à 6 %	2 % à 9 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,28 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,04 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat Net Part du Groupe (RNPG) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de RNPG donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Trois plans d'options d'achat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. antérieurement à 2012. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2012.

Plan d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros, au profit de 1 745 attributaires.

Plan d'attribution d'options de l'année 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. autodétenues.

À la suite des opérations sur le capital de janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice des plans mis en place en 2006 et 2007.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2012 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A. :

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2006	2007	2008	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	17/05/2006	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	18/07/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Date d'attribution des options	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Date de durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	06/10/2010	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	05/10/2013	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	1 745	6	3	
Nombre d'options attribuées	13 116 803	136 992	74 000	13 327 795
Prix d'exercice	30,83 €	27,91 €	14,42 €	
Conditions de performance	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe				
Démission	perte	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	maintien	
Décès	maintien (1)	maintien (1)	maintien (1)	
Nombre d'options				
Attribuées aux mandataires sociaux	185 336	0	0	
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	861 262	136 992	74 000	
Levées en 2012				0
Annulées et levées depuis l'origine	1 577 253	32 233		1 609 486
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2012	**11 539 550**	**104 759**	**74 000**	**11 718 309**
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	**28,60 %**	**22,70 %**	**24,30 %**	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	2005		2006	2007	2008	
Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	25/01/2005	19/07/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	Total
Options existantes au 31 décembre 2011	**25 068**	**5 452**	**11 539 550**	**104 759**	**74 000**	**11 748 829**
Options annulées ou échues en 2012	25 068	5 452				30 520
Options exercées en 2012						
OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2012			**11 539 550**	**104 759**	**74 000**	**11 718 309**

Couverture des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

La couverture du plan d'options 2006, échéance 2013 est assurée à travers des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Les autres plans d'options ont fait l'objet d'une couverture par détention directe d'actions Crédit Agricole S.A.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'options

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

PLANS

Date d'attribution	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	7 ans	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,03 %	4,20 %	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	28 %	28 %	40 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.6.2. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (en Espagne et en Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

Les actions attribuées au terme de la période d'acquisition seront des actions nouvelles à émettre.

La charge du plan a été calculée sur la base du cours de l'action au 9 novembre 2011 (5,02 euros), après décotes liées à la période d'incessibilité des titres et aux hypothèses de *turn-over* établies à partir des historiques. Elle a été étalée sur la durée de la période d'acquisition et son montant n'est pas significatif en 2012.

7.6.3 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2011 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions ;
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à des conditions de présence et de performance, et différées par tiers en mars 2013, mars 2014 et mars 2015.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité exécutif en 2012 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 25,2 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 0,33 million d'euros versés en actions) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- Avantages postérieurs à l'emploi : 2,6 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;

- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- Autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2012, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 971 005 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A. qui figurent dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" du Document de référence.

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement [1]	**192 398**	**191 245**
Engagements en faveur des établissements de crédit	49 796	42 349
Engagements en faveur de la clientèle	142 602	148 896
Ouverture de crédits confirmés	114 787	130 960
- Ouverture de crédits documentaires	9 613	11 818
- Autres ouvertures de crédits confirmés	105 174	119 142
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 815	17 936
Engagements de garantie	**95 092**	**98 902**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	12 420	12 181
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 546	3 025
Autres garanties	9 874	9 156
Engagements d'ordre de la clientèle	82 672	86 721
Cautions immobilières	2 701	2 904
Autres garanties d'ordre de la clientèle [2]	79 971	83 817
Engagements reçus		
Engagements de financement [3]	**106 458**	**62 430**
Engagements reçus des établissements de crédit	84 698	59 343
Engagements reçus de la clientèle	21 760	3 087
Engagements de garantie	**264 353**	**272 351**
Engagements reçus des établissements de crédit [4]	67 463	61 402
Engagements reçus de la clientèle	196 890	210 949
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	19 853	22 378
Autres garanties reçues	177 037	188 571

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement donnés" entre la date de transaction et la date de règlement.

(2) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 7 204 millions d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle". Au 31 décembre 2012, l'impact de ce reclassement est de 6 391 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 27 milliards d'euros sont comptabilisées en "engagements de financement reçus" entre la date de transaction et la date de règlement.

(4) Ce poste comprend 14,7 milliards d'euros au titre des engagements de garantie relatifs au dispositif Switch.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH…)	189 389	175 880
Titres prêtés	11 555	4 945
Dépôts de garantie sur opérations de marché	33 992	26 016
Titres et valeurs donnés en pension	134 398	143 525
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	**369 334**	**350 366**
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	330	3
Titres et valeurs reçus en pension	286 213	237 417
Titres vendus à découvert	32 173	26 255
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	**318 716**	**263 675**

Garanties détenues

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 132,9 milliards d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 123 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2012.

Créances reçues et apportées en garantie

Au 31 décembre 2012, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 95,5 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 61,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, et 21,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 22,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 18,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, et 8,3 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, 10,7 milliards d'euros de créances restent apportés en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. (contre 25 milliards au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 38,3 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptablisés avec implication continue".

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers

Le Groupe n'a pas réalisé au cours de l'année 2012 de reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que la valeur au 31 décembre 2012 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés au 31/12/2012			Actifs reclassés antérieurement			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée au 31/12/2012	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée 31/12/2012	Valeur au bilan 31/12/2012	Valeur de marché estimée 31/12/2012	Valeur au bilan 31/12/2011	Valeur de marché estimée 31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	4 872	4 556	-	-	-	4 872	4 556	5 902	5 322
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances									
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	**4 872**	**4 556**	**-**	**-**	**-**	**4 872**	**4 556**	**5 902**	**5 322**

Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

Aucune variation de juste valeur n'a été comptabilisée en résultat concernant les actifs reclassés depuis 2011.

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact 31/12/2012		Impact cumulé au 31/12/2011		Impact au 31/12/2012		Impact cumulé 31/12/2012	
(en millions d'euros)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(36)	(675)	(135)	134	(171)	(541)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances								
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	**-**	**-**	**(36)**	**(675)**	**(135)**	**134**	**(171)**	**(541)**

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

	31/12/2012		31/12/2011	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	385 567	393 775	379 841	385 241
Prêts et créances sur la clientèle	329 756	341 639	399 381	404 354
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 602	17 474	15 343	16 908
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	160 651	165 195	172 665	172 580
Dettes envers la clientèle	483 638	483 722	525 636	525 750
Dettes représentées par un titre	150 390	151 549	148 320	152 740
Dettes subordonnées	29 980	29 520	33 782	29 961

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole S.A. prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**550 160**	**47 922**	**499 219**	**3 019**	**447 075**	**66 016**	**370 565**	**10 494**
Créances sur la clientèle	253	-	253	-	263	-	263	-
Titres reçus en pension livrée	82 642	-	82 642	-	21 684	-	21 684	-
Titres détenus à des fins de transaction	48 722	47 085	1 619	18	75 681	60 573	12 104	3 004
Effets publics et valeurs assimilées	34 920	34 903	17	-	31 046	31 032	14	
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 442	8 043	1 381	18	28 511	19 550	7 996	965
Actions et autres titres à revenu variable	4 360	4 139	221	-	16 124	9 991	4 094	2 039
Instruments dérivés	418 543	837	414 705	3 001	349 447	5 443	336 514	7 490
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**69 816**	**44 723**	**21 513**	**3 580**	**43 188**	**29 149**	**12 584**	**1 455**
Créances sur la clientèle	222	-	-	222	78			78
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	33 433	21 001	12 369	63	40 372	28 744	11 178	450
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 161	23 722	9 144	3 295	2 738	405	1 406	927
Effets publics et valeurs assimilées	5 726	5 726	-	-	3	3	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 819	16 786	5 032	1	1 690	378	1 311	1
Actions et autres titres à revenu variable	8 616	1 210	4 112	3 294	1 045	24	95	926
Actifs financiers disponibles à la vente	**259 679**	**222 338**	**36 066**	**1 275**	**227 390**	**179 355**	**44 524**	**3 511**
Effets publics et valeurs assimilées	66 585	65 278	1 307	-	58 519	55 609	951	1 959
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 993	142 556	28 165	272	147 559	110 387	36 879	293
Actions et autres titres à revenu variable	22 078	14 504	6 571	1 003	21 034	13 359	6 416	1 259
Créances disponibles à la vente	23	-	23	-	278	-	278	-
Instruments dérivés de couverture	**41 850**	**2 740**	**39 110**	**-**	**33 560**	**2 415**	**31 137**	**8**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**921 505**	**317 723**	**595 908**	**7 874**	**751 213**	**276 935**	**458 810**	**15 468**

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**572 537**	**29 746**	**539 953**	**2 838**	**439 680**	**30 974**	**406 074**	**2 632**
Titres vendus à découvert	32 503	28 491	4 012	-	26 259	24 724	1 535	-
Titres donnés en pension livrée	90 602	-	90 602	-	36 013	-	36 013	-
Dettes représentées par un titre	31 071		31 071	-	31 413	-	31 413	-
Instruments dérivés	418 361	1 255	414 268	2 838	345 995	6 250	337 113	2 632
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**42 411**	**999**	**41 412**	**-**	**34 605**	**746**	**33 859**	**-**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**614 948**	**30 745**	**581 365**	**2 838**	**474 285**	**31 720**	**439 933**	**2 632**

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les *front offices*, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée, rattachée au Département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

À l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SELON UN MODÈLE DE NIVEAU 3

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides et des instruments liés à l'activité de capital-risque, et dans une moindre mesure des produits de change et de *commodities*. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés en niveau 3 lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur.

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement :

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit *corporates* (activités de corrélation) ;
- des FCPR ;
- dans une moindre mesure, des parts de SCI et SCPI, et d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

MÉTHODE DE VALORISATION

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite dans la section "Facteurs de risque" du rapport de gestion, paragraphe "Risques particuliers induits par la crise financière".
- La valorisation des CDO *corporates* est faite à l'aide d'un modèle de *pricing* qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les *credit default swaps*) et des données dont l'observabilité s'est fortement dégradée depuis 2008 (corrélations issues de CDO sur panier type de non-*corporates*). Crédit Agricole CIB a adapté depuis 2009 son modèle pour tenir compte de cette dégradation. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.
- La juste valeur des FCPR est déterminée à partir de la valorisation des participations en portefeuille. S'agissant d'investissements dans des sociétés non cotées, l'évaluation est basée sur des modèles utilisant des paramètres tels que les flux de trésorerie actualisés, un multiple de résultat, l'actif net réévalué etc.

  La valeur liquidative des FCPR est obtenue à partir de la somme des valorisations des participations retraitée des passifs éventuels.

CHANGEMENTS DE MODÈLES DE VALORISATION

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'est intervenu sur la période.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

		Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			
(en millions d'euros)	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés de couverture
Solde d'ouverture (01/01/2012)	**15 468**	**965**	**2 039**	**3 004**	**7 490**	**450**	**78**	**1**	**926**	**927**	**1 959**	**293**	**1 259**	**8**
Gains/pertes de la période	(4 393)	(18)		(18)	(4 244)	1	144		(58)	(58)	(222)	6	(2)	
Comptabilisés en résultat [1]	(4 478)	(18)		(18)	(4 244)	1					(222)		5	
Comptabilisés en capitaux propres [1]	85						144		(58)	(58)		6	(7)	
Achats de la période	3 698				769				2 855	2 855		2	72	
Ventes de la période	(5 932)	(929)	(2 039)	(2 968)	(364)	(5)			(434)	(434)	(1 726)	(29)	(406)	
Émissions de la période	2												2	
Dénouements de la période	(502)				(498)	(19)							15	
Reclassements de la période	472								243	243			229	
Variations liées au périmètre de la période	(135)					(364)		(1)		(1)	(11)		241	
Transferts	(804)				(152)			1	(238)	(237)			(407)	(8)
Transferts vers niveau 3	1							1		1				
Transferts hors niveau 3	(805)				(152)				(238)	(238)			(407)	(8)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2012)	**7 874**	**18**		**18**	**3 001**	**63**	**222**	**1**	**3 294**	**3 295**		**272**	**1 003**	

(1) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 2 472 millions d'euros.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

		Passifs financiers détenus à des fins de transaction
(en millions d'euros)	Total	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01/01/2012)	**2 632**	**2 632**
Gains/pertes de la période	(403)	(403)
Comptabilisés en résultat [1]	(403)	(403)
Achats de la période	1 218	1 218
Ventes de la période	(299)	(299)
Dénouements de la période	(230)	(230)
Transferts	(80)	(80)
Transferts hors niveau 3	(80)	(80)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2012)	**2 838**	**2 838**

(1) Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 2 035 millions d'euros.

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (- 523 millions d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de + 0,2 milliard d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO *corporates* valorisés sur la base de données devenues non observables, à hauteur de - 0,7 milliard d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Durant la période, le montant de juste valeur des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à - 0,2 milliard d'euros environ. Ces transferts résultent principalement, de l'écoulement du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation et de la revue de la cartographie d'observabilité.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Au 31 décembre 2012, chez Crédit Agricole CIB, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à - 5 millions d'euros environ (portant majoritairement sur les activités en cours d'arrêt : - 2 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et - 3 millions d'euros sur les activités de CDO *corporates*).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du front office, à partir notamment de données de consensus :

- **CDO *corporates*** : l'ampleur de l'incertitude de la corrélation de défaut (paramètre non observable) est déterminée à partir de l'écart-type entre les données de consensus relatives à des indices standards ;
- **tranches super senior de CDO d'ABS :** l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10 % des scénarios de pertes) ;
- **produits dérivés actions :** l'ampleur de l'incertitude est estimée à partir de l'écart type des données de consensus ; cette mesure s'applique d'une part aux dividendes, d'autre part à la corrélation ;
- **produits dérivés de taux :** un choc de 2 % est appliqué sur les corrélations principales (taux/change et taux/taux).

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE À L'ORIGINE

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Marge différée au 1er janvier	**162**	**241**
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	32	27
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(92)	(106)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année	-	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	**102**	**162**

NOTE 11 Événements postérieurs à la clôture

11.1 Cession de 5,2 % du capital de Bankinter

En cohérence avec la stratégie de désinvestissement initiée en 2012, Crédit Agricole S.A., qui détient 15,1 % du capital de Bankinter au 31 décembre 2012, a engagé le 24 janvier 2013 la cession de 29 300 000 actions soit 5,2 % du capital de Bankinter dans le cadre d'une procédure de placement privé accéléré auprès d'investisseurs institutionnels.

Le prix de cession s'élève à 116 millions d'euros, permettant de dégager une plus-value de 32 millions d'euros. À l'issue de l'opération, la participation résiduelle de Crédit Agricole S.A. se situe à 9,9 % du capital de Bankinter. Dans le cadre de cette opération de marché, Crédit Agricole S.A. s'est engagée à l'égard des banques en charge du placement à conserver le solde de sa participation pendant une durée minimum de 180 jours calendaires, sous réserve de certaines exceptions.

Cette opération, qui fait passer la participation de Crédit Agricole S.A. sous le seuil de 10 % du capital de Bankinter, se traduit par un effet positif sur les ratios de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

11.2 Finalisation de la cession d'Emporiki Group le 1er février 2013

À l'issue de la finalisation de la cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank le 1er février 2013, Emporiki ne bénéficie plus d'aucun financement de Crédit Agricole S.A.

Cette cession qui conforte l'atteinte des objectifs de solvabilité de Crédit Agricole S.A., avec un ratio de solvabilité pro forma au 31 décembre 2012 de 13,9 % contre 13,2 % avant sortie d'Emporiki Group, s'inscrit dans la stratégie de renforcement de la structure financière et de recentrage des activités du Groupe.

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Banque de proximité en France							
Établissement bancaire et financier							
Banque Chalus		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Brie Picardie		France	Équivalence	27,2	27,0	27,2	27,0
Caisse régionale Centre Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	27,7	27,7	27,7	27,7
Caisse régionale Centre Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche Comte		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse régionale Ille et Vilaine		France	Équivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Caisse régionale Languedoc		France	Équivalence	25,7	25,6	25,7	25,6
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,2	28,2	28,2	28,2
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	27,5	27,3	27,5	27,3
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord Midi Pyrénées		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord-Est		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Caisse régionale Normandie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Paris et Île de France		France	Équivalence	25,5	25,5	25,5	25,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Caisse régionale Provence - Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Équivalence	25,8	25,4	25,8	25,4
Caisse régionale Toulouse 31		France	Équivalence	26,5	26,3	26,5	26,3
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Équivalence	26,2	26,1	26,2	26,1
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	94,1	94,1
LCL		France	Globale	95,1	95,1	95,1	95,1
Mercagentes		Espagne	Équivalence	25,0	25,0	20,6	20,6
Sircam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Équivalence	25,5	25,5	25,5	25,5
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	20,8	20,8
CACF Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CADS Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Immobilière d'A Côté		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Capital Investissement		France	Équivalence	25,0	30,0	26,6	27,2
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Nord Est Expansion (ex-Cofinep)	D1	France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Prestimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif		France	Équivalence	25,5	25,5	25,7	25,6
Divers							
Adret Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite		France	Équivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
Anjou Maine Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Aquitaux Rendement		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
CA Aquitaine Agences Immobilières		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Aquitaine Immobilier		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,2	25,2	24,9	24,9
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Actions 2		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Obligataire		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Régulier 1		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
CAPI Centre-Est (ex-Sparkway)		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	22,0	22,0
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CMDS Opportunités	S1	France	Équivalence		25,0		25,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Crédit Lyonnais Preferred Capital	S1	États-Unis	Globale		100,0		0,0
Emeraude Croissance	E2	France	Équivalence	26,0		26,0	
Europimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Financière PCA		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Finarmor Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Elstar		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alsace		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force CACF		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,1
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Iroise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Languedoc		France	Équivalence	25,7	25,6	25,8	25,6
Force Lorraine Duo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Profile 20		France	Équivalence	25,6	25,6	25,7	25,7
Force Run		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié		France	Équivalence	26,5	26,3	26,5	26,3
Force 4		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Green Island		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Immobilière de Picardie (ex-Société Immobilière de Picardie)		France	Équivalence	27,2	27,0	27,2	27,0
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	22,2	22,2
Morbihan Gestion		France	Équivalence	27,5	27,3	27,6	27,3
Nacarat		France	Équivalence	25,0	25,0	7,7	7,7
NMP Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord de France Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
NS Immobilier Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Ozenne Institutionnel		France	Équivalence	26,5	26,3	26,6	26,3
PCA IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PG IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Altitude		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Immnord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SAS Brie Picardie Expansion (ex-Société Picarde de développement)	D1	France	Équivalence	27,2	27,0	27,2	27,0
SCI Capimo	S4	France	Équivalence		25,0		25,0
SCI Euralliance Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Scica HL		France	Équivalence	25,4	25,4	25,1	25,1
Square Habitat Lorraine (ex-CAL Immobilier)	D1	France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sud Rhône Alpes Placement		France	Équivalence	25,8	25,4	26,0	25,7

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Toulouse 31 Court Terme		France	Équivalence	26,5	26,3	26,5	26,3
Toulouse 31 Obligations	S1	France	Équivalence		26,3		26,3
Val de France Rendement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Voix du Nord Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	6,3	6,2
Développement touristique-immobilier							
Franche Comté Développement Foncier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Franche Comté Développement Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Optimmo S.A.S.		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
S.A. Foncière de l'Érable		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Arcadim Fusion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Crystal Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Quartz Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque de proximité à l'international							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	80,2	80,2	60,1	60,1
Bankinter	S2	Espagne	Équivalence		24,5		24,5
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	28,7	28,7
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	10,8	9,4	20,2	20,5
BNI Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
Carispezia		Italie	Globale	80,0	80,0	60,0	60,0
Centea		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Crédit Agricole Bank Polska S.A. (ex-Lukas Bank)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Egypte	Globale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	40,0	40,0	35,9	35,9
Crédit Agricole Polska S.A. (ex-Lukas S.A.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Romania (ex-Emporiki Bank Romania SA)	D1	Roumanie	Globale	99,7	99,7	99,7	94,7
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	77,4	77,0	77,4	77,0
Emporiki Bank		Grèce	Globale	100,0	95,0	100,0	95,0
Crédit Agricole Bank Albania S.A. (ex-Emporiki Bank Albania SA)	D1	Albanie	Globale	100,0	100,0	100,0	95,0
Crédit Agricole Bulgaria (ex-Emporiki Bank Bulgaria EAD)	D1	Bulgarie	Globale	100,0	100,0	100,0	95,0
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	85,2	73,3	85,2	69,6
Europabank		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Lukas Finanse S.A.	E2	Pologne	Globale	100,0		100,0	
PJSC Crédit Agricole (ex-JSC Index Bank HVB)		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine	S4	Ukraine	Globale		100,0		97,8
S.A. Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Divers							
Belgium CA S.A.S.		France	Équivalence	10,0	10,0	33,1	33,1
Bespar		Portugal	Équivalence	26,4	32,6	26,4	32,6
Emporiki Group Finance P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	95,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Services financiers spécialisés							
Établissement bancaire et financier							
Aetran Administrative Dientverlening B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia		France	Équivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BC Finance	S3	France	Globale		55,0		55,0
BCC Credito Consumo		Italie	Équivalence	40,0	40,0	24,4	24,4
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crealfi		France	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lift S.p.A.	S4	Italie	Globale		100,0		61,0
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.		Slovaquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealerservice B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./N.V. (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inter-factor Europa (ex-Eurofactor Hispania S.A.)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland P.l.c.		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
FGA Capital Netherlands B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finalia	S2	Belgique	Équivalence		49,0		49,0
Financierings Data Netwerk B.V.		Pays-Bas	Globale	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto S.N.C.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location S.N.C.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.		Chine	Équivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Logos Finanziaria S.p.A.		Italie	Globale	94,8	94,8	57,8	57,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring		Tunisie	Équivalence	36,4	36,4	36,4	36,4
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREFLEET S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	78,7	78,7
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	84,9	84,7
Credium		République tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.		Grèce	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S (ex-Nordic Consumer Finans)		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
ARES Reinsurance Ltd. (ex-Arès)		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)		France	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys (ex-Clientys)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Gestion de l'épargne							
Établissement bancaire et financier							
ABC-CA Fund Management CO		Chine	Équivalence	33,3	33,3	24,5	24,5
Aguadana S.L.	S1	Espagne	Globale		100,0		97,8
Amundi		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi (UK) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi AI Holding		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Alternative Investments Ltd.	S1	Bermudes	Globale		100,0		73,6
Amundi Finance		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Group		France	Globale	73,6	73,6	73,6	73,6
Amundi Hellas MFMC S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Hong Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Iberia S.G.I.I.C S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	84,5	84,5
Amundi Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi India Holding		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Investment Solutions		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Investments USA LLC (ex-Amundi AI LLC)	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan Holding		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan Securities Cy Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Luxembourg S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Private Equity Funds		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Real Estate Italia SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Tenue de Comptes (ex-Creelia)	D1	France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi USA Inc (ex-European Partners in Emerging Markets Inc.)	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion (ex-Gestion Privée Indosuez)	D1	France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
CA Indosuez Private Banking (ex-BGP Indosuez)	D1	France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CACEIS (Bermuda) Ltd.	S4	Bermudes	Globale		100,0		85,0
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS FA USA Inc. (ex-CACEIS (Cayman) Ltd.)	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank France (ex-CACEIS Bank)	D1	France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium (ex-Fastnet Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
CACEIS Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration (ex-CACEIS Fastnet)		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Ltd. (ex-CACEIS Fastnet Ireland Ltd.)	D1	Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Netherlands N.V. (ex-Fastnet Pays-Bas)	D1	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Switzerland S.A. (ex-CACEIS Fastnet Suisse)	D1	Suisse	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	E1	France	Globale	100,0		73,6	
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd. (ex-CA (Suisse) Bahamas)		Bahamas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	67,4	67,4
Étoile Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		Luxembourg	Équivalence	50,0	50,0	36,8	36,8
IKS KB		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd.		Corée du sud	Équivalence	40,0	40,0	29,4	29,4
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
State Bank of India Fund Management		Inde	Équivalence	37,0	37,0	27,2	27,2
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Van Moer Courtens		Luxembourg	Globale	92,2	85,0	90,1	83,1
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.		France	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Lyra Capital LLC	S1	États-Unis	Globale		100,0		73,6
Assurance							
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	50,0	55,1	55,1
BES Vida	S2	Portugal	Globale		50,0		60,2
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Non Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd. (ex-CACI RE)		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	87,5
Dolcea Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edram Opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
FCPR CAA France croissance 2 A	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FCPR Roosevelt Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIC CAA Priv. Financ. Comp. 1 A1	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FIC CAA Priv. Financ. Comp. 2 A2	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	94,7	100,0	94,7	100,0
GRD9		France	Globale	98,5	100,0	98,5	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20		France	Globale	100,0	97,1	100,0	97,1
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR C		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica OPCI Commerces	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica OPCI Habitation	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Predica Secondaires I A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Predica Secondaires I B1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II B1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP (ex-Prediquant actions Asie)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP (ex-Prediquant actions Amérique)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP (ex-Prediquant actions Europe)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	99,3	100,0	99,3
Prediquant Stratégies	S3	France	Globale		100,0		100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica (ex-Axeria Vie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Vert SRL (ex-CAAIH)	S3	Italie	Globale		100,0		100,0
Divers							
Amundi Alternative Investments Services Inc.	S4	États-Unis	Globale		100,0		73,6
Amundi Informatique Technique Services (ex-Segespar Informatique Technique Services)		France	Globale	99,5	99,8	75,7	76,0
C.A.P.B. Levante	S1	Espagne	Globale		100,0		97,8
C.A.P.B. Norte	S1	Espagne	Globale		100,0		97,8
CACI Gestion		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SAS CAAGIS		France	Globale	50,0	50,0	62,9	62,9
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
Via Vita		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de financement et d'investissement							
Établissement bancaire et financier							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Crédit Agricole CIB Algérie (ex-Calyon Algérie)	D1	Algérie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk A.S.	S2	Turquie	Globale		100,0		97,8
Himalia P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Inca SARL	S2	Luxembourg	Globale		65,0		63,6
Lyane B.V.	S2	Pays-Bas	Globale		65,0		63,6
Newedge Group		France	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Sociétés de Bourse							
Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.	D2	Singapour	Globale		100,0		97,8
Crédit Agricole Cheuvreux España S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Chevreux S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo	S1	France	Globale		49,6		48,5
Immofi CACIB (ex-Financière Immobilière Crédit Agricole CIB)	D1 / S1	France	Globale		100,0		97,8
Sociétés d'investissement							
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyce P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Clinfim		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc. Group		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB UK IH	S3	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Crédit Agricole Securities USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Securities Asia B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	96,7
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Safec	S4	Suisse	Globale		100,0		97,8
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers							
Aylesbury (ex-Interco)	S3	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calixis Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calliope SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	Globale	99,8	99,8	97,5	97,5
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,6	99,7
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
European NPL S.A.		Luxembourg	Globale	60,0	60,0	65,5	65,5
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Finance Limited	S1	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
MERISMA		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sagrantino		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Semeru CLSA Capital Partners Pte Ltd. (ex-Alcor)	D1	Hong-Kong	Globale	74,8	100,0	73,1	97,8
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
SPV LDF 65	S2	Luxembourg	Globale		64,9		63,5
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,0	46,0	46,0
Activités hors métiers							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
BFT (Banque Financement et Trésorerie)	S4	France	Globale		100,0		97,8
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIA-NET		France	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity	S2	France	Globale		100,0		100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	25,1	25,4	18,7	18,6
IDIA-Sodica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	82,5	82,5
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cards & Payments (ex-Cedicam)	D1	France	Globale	50,0	50,0	63,0	63,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Public Sector SCF	E1	France	Globale	100,0		100,0	
Fia Net Europe		Luxembourg	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	94,9	99,3
S.A.S. Evergreen Montrouge		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Raspail	S5	France	Globale		100,0		100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,8	79,8
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Édition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
Crédit Agricole Immobilier Entreprise (ex-CA Immobilier Promotion)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel (ex-Monné Decroix Promotion SAS)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Courtage S.A.S.	S4	France	Globale		100,0		100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Selexia S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.

Entrées (E) dans le périmètre :

- *E1 : Franchissement de seuil*
- *E2 : Création*
- *E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)*

Sorties (S) du périmètre :

- *S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)*
- *S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle*
- *S3 : Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif*
- *S4 : Fusion absorption*
- *S5 : Transmission Universelle du Patrimoine*

Divers :

- *D1 : Changement de dénomination sociale*
- *D2 : Modification de mode de consolidation*
- *D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre*